

Note : Voici une traduction assistée par ordinateur (TAO) de la version anglaise du procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA tenue le 27 mars 2025. La traduction est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.

Procès-verbal de la réunion virtuelle du Comité exécutif de l'AMA, 27 mars 2025

La réunion a débuté à 12h00 (heure d'Europe centrale).

1. Mot de bienvenue, liste des présence et observateurs

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue aux membres, aux observateurs, aux collègues et à tous les autres participants. Il les remercie pour leur temps et leur participation ce jour-là. Il reconnaît qu'une réunion complètement virtuelle présente certaines contraintes, mais il espère pouvoir présider une réunion fructueuse ce jour-là. Il prendra les présences à partir du système et demandera gentiment à tous les membres d'activer leur caméra afin que les présences puissent être consignées et enregistrées. Trois nouveaux membres étaient présents ce jour-là : Mme Dagmawit Berhane, représentant le CIO, qui avait déjà siégé au Conseil de fondation de l'AMA mais avait changé de rôle cette année-là; le ministre Matvii Bidnyi, de l'Ukraine, et Son Excellence Amma Twum-Amoah, de l'Union africaine, qui avait officiellement rejoint le Comité exécutif cette semaine-là. Il y avait un suppléant, M. Luke McCann, qui représentait la ministre Anika Wells d'Australie. Il y avait un siège vacant du côté des Amériques. Un nouveau représentant du CADE n'a pas encore été nommé pour obtenir l'approbation nécessaire du conseil de fondation. Cinq des présidents des comités de l'AMA se sont joints à la réunion pour fournir des mises à jour sur leurs activités, et certains membres de la direction de l'AMA ont également assisté à la réunion à certains moments. La durée prévue de la réunion de ce jour-là était de près de cinq heures, y compris une courte pause à mi-parcours. La réunion devrait s'achever vers 17 heures, heure européenne.

Les membres suivants ont assisté à la réunion virtuelle : M. Witold Bańka, président de l'AMA; Mme Yang Yang, vice-présidente de l'AMA; M. Jiří Kejval, président du Comité national olympique de la République tchèque, membre du CIO; M. Nenad Lalovic, membre du comité exécutif de l'ASOIF, président de l'UWW, membre du CIO; M. Ingmar De Vos, président de l'ASOIF, membre du CIO, président de la FEI ; Mme Dagmawit Girmay Berhane, membre du conseil d'administration du Comité national olympique éthiopien, membre du CIO; M. Humphrey Kayange Emonyi, membre du CIO, membre de la commission des sportifs du CIO; Mme Amma Twum-Amoah, Commissaire à la santé, aux affaires humanitaires et au développement social, Union africaine, Ghana; Dr Koji Murofushi, Commissaire, Japan Sports Agency, Japon; M. Matvii Bidnyi, ministre de la Jeunesse et des Sports de l'Ukraine; M. McCann, représentant Mme Annika Wells, ministre des Sports et ministre des Soins aux Personnes Âgées d'Australie ; Mme Gabriella Battaini-Dracconi, membre indépendante, Italie; Mme Venetia Bennett, membre indépendante, Australie; Dr Patricia Sangenis, membre indépendante, Argentine et M. Ryan Pini, Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Les présidents des Comités permanents et spéciaux permanents suivants ont assisté à la réunion : M. Ryan Pini, président du Conseil des sportifs de l'AMA (également membre du Comité exécutif); M. Henry Gourdjji, président du Comité de révision de la conformité de l'AMA; le professeur Lars Engebretsen, président du Comité Santé, médecine et recherche de l'AMA et Mme Nathalie Bourque, présidente du Comité risques et audit de l'AMA.

Les représentants de la direction de l'AMA suivants ont assisté à la réunion : M. Olivier Niggli, directeur général; Mme Aisha Ayinde, directrice des ressources humaines; Mme Dao Chung, directrice financière; M. Sébastien Gillot, directeur du bureau européen et des relations avec le mouvement sportif ; M. Kevin Haynes, directeur de la conformité, des règles et des standards; Mme Karine Henrie, responsable de la mobilisation des sportifs; Mme Amanda Hudson, directrice de l'éducation; Mme Angela Iannantuono, directrice des services généraux et du développement durable; M. Stuart Kemp, directeur des opérations; Mme Florence Lefebvre-Rangeon, directrice adjointe des opérations; M. Francisco León, directeur du bureau de l'AMA pour l'Amérique latine et les Caraïbes; Mme Catherine MacLean, directrice des communications; M. Marc-André Matton, directeur de la technologie; M. Tom May, directeur de la mobilisation et du développement; M. Darren Mullaly, directeur des relations gouvernementales; Mme Chaya Ndiaye, responsable des perspectives numériques; M. Rafał Piechota, directeur du bureau du président; le professeur Olivier Rabin, directeur de la science et de la

médecine; M. Tim Ricketts, directeur des contrôles; M. Julien Sieveking, directeur des affaires juridiques; Mme Audrey Taillefer, cheffe du bureau de gestion stratégique; M. Rodney Swigelaar, directeur du bureau de l'AMA en Afrique ; Dr Alan Vernec, médecin en chef; M. Ross Wenzel, conseiller général; Mme Shannan Withers, cheffe de cabinet; Mme Mayumi Yaya Yamamoto, directrice de l'Agence mondiale antidopage (AMA) , directeur du bureau de l'AMA pour l'Asie et l'Océanie, et M. Günter Younger, directeur du renseignement et des enquêtes.

Les observateurs suivants se sont joints à la réunion : Jane Thornton, Hannah Grossenbacher, Michael Cepic, Jamie Brown, Natalia Radchuk, Sergii Popyk, Satoshi Ogawa, James Carr, Michael Vesper, Yumiko Nakajima, Yuka Morokoshi, Decius Chipande, Nashiru Abdulai, Jane Mountfort, James Moller, Cameron Boland et Anna Thorstenson.

1.1 Déclaration des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT demande si des membres souhaitent faire état d'un conflit d'intérêts. Il n'a vu aucune demande d'intervention.

2. Procès-verbal de la réunion précédente du 4 décembre 2024

LE PRÉSIDENT rappelle que le projet de procès-verbal de la réunion de décembre 2024 faisait partie des documents distribués aux membres au début du mois de mars en vue de la réunion. Aucun commentaire des membres n'a été reçu sur le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif avant la réunion. S'il n'y en a pas ce jour-là, le Comité exécutif procédera à l'approbation du procès-verbal. Il demande s'il y a des commentaires ou des questions concernant le procès-verbal de la réunion précédente. En l'absence de commentaires, le procès-verbal de la réunion de décembre est approuvé.

D É C I S I O N

Le procès-verbal de la réunion du 4 décembre 2024 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL souhaite la bienvenue aux participants à la première réunion du Comité exécutif de 2025. Son rapport, qui, selon lui, parle de lui-même, est inclus dans le dossier de documents, et ses collègues et lui seront heureux de répondre aux questions sur tout sujet nécessitant des éclaircissements.

Il souligne trois points qui ne figurent pas dans son rapport : la fuite des documents du Comité exécutif; les *Enhanced Games*, qui ont été mentionnés dans le rapport et sur lesquels il souhaite faire une remarque; et il demande également à l'avocat général de faire le point sur une affaire en cours devant la Cour européenne de justice qui, selon lui, pourrait être intéressante.

Tout d'abord, et c'est malheureusement un point important, le 11 mars, l'ensemble de la documentation destinée au Comité exécutif a fait l'objet d'une fuite dans le New York Times. Les membres ont été informés à ce moment, et il n'est pas nécessaire de dire à quel point cela est immoral et grave. Tout d'abord, les documents du Comité exécutif étaient confidentiels et contenaient des informations sensibles, y compris des données personnelles. En raison de la fuite, par exemple, l'AMA devrait notifier à un certain nombre de sportifs une violation potentielle des lois sur la protection des données, étant donné que certains cas mentionnés dans le rapport juridique n'étaient pas encore dans le domaine public car ils étaient toujours en cours. Ce n'est qu'un exemple des conséquences de ce type d'action. À la fin de sa présentation, il demandera également à M. Younger de dire quelques mots, car il souhaite informer les membres de ce que cela signifie du point de vue des enquêtes. C'était grave et malheureux. Il est également clair que la personne qui a décidé de divulguer les documents du comité exécutif l'a fait en sachant qu'il s'agissait d'une violation de la confidentialité et probablement aussi d'une violation des lois sur la protection des données. Ils ont été reçus par le New York Times et, étant donné que le New York Times s'est engagé dans une campagne cohérente pour saper l'AMA et le système de dopage depuis l'affaire chinoise, il pense qu'il n'est pas surprenant que ce journal ait été le bénéficiaire de cette fuite. Il est donc important de noter que la personne qui a décidé de faire cela l'a fait dans le but exprès d'essayer de nuire à l'AMA et au système antidopage. Il est très décevant de constater que l'USADA, par exemple, a repris le contenu de cet article sur sa plateforme de médias sociaux, tout en sachant qu'il était basé sur des documents qui avaient été divulgués illégalement au New York Times. En termes clairs, on n'a pas pensé une seconde que la fuite avait été le fait d'un membre du Comité exécutif ou à la connaissance d'un membre de ce Comité. Cependant, l'AMA était parfaitement consciente que les documents avaient été diffusés à un plus grand nombre de personnes. Par exemple, près de 49 pays ont reçu le contenu par

l'intermédiaire du Secrétariat du Conseil de l'Europe. Si les personnes sont disposées à transmettre de tels documents aux médias, comme cela a été le cas, des mesures doivent être prises pour protéger la confidentialité. Il ne pense pas qu'il soit bon pour le travail de l'AMA, ni pour la tenue de discussions transparentes et le progrès, que de telles questions se retrouvent dans les médias, avant même que le Comité exécutif n'ait eu l'occasion de les examiner et d'en discuter. Il a demandé au département informatique de l'AMA de se pencher sur la question et de préparer des mesures qui seront présentées au Comité exécutif lors de sa prochaine réunion. Une analyse serait effectuée sur un nouveau système avec certaines étiquettes de sécurité sur les documents. Il serait probablement demandé aux membres d'identifier un nombre limité de personnes qui auraient accès aux documents, et il y aurait probablement aussi des restrictions à ce qui pourrait être fait avec les documents en termes d'impression, de téléchargement, de partage d'informations, etc. Il n'a pas voulu entrer dans les détails techniques à ce moment-là, mais les membres peuvent s'attendre à un nouveau système à l'avenir, car l'AMA a estimé qu'il méritait d'être protégé.

Avant de poursuivre, il demanderait à M. Younger de donner brièvement son point de vue sur les conséquences de cette situation du point de vue du renseignement et des enquêtes.

M. YOUNGER apprécie l'occasion qui lui est donnée d'évoquer brièvement la récente fuite dans les médias, qui comprend malheureusement aussi des contributions du département « Renseignements et Enquêtes ». C'est très préoccupant car, malheureusement, ce n'est pas la première fois qu'un tel incident se produit. Des fuites de cette nature ont inévitablement eu un impact sur les questions sensibles que le Département Renseignements et Enquêtes signalerait au Comité exécutif, ce qui est décevant. Étant donné que les contributions du département « renseignements et enquêtes » peuvent être rendues publiques, il doit être particulièrement prudent quant à la sensibilité des informations qu'il partage avec le Comité exécutif. La protection de l'intégrité des enquêtes et de la confidentialité des opérations faisant appel à des sources humaines demeure une priorité absolue. Par conséquent, certaines affaires en cours ou très sensibles ne peuvent être divulguées qu'une fois les procédures internes entièrement achevées. Il a apprécié la compréhension et l'engagement continu du Comité exécutif à préserver l'intégrité du travail de l'AMA.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL remercie M. Younger et estime que la question est claire. D'une part, il s'agit d'informer pleinement le Comité exécutif du travail de l'AMA, conformément à certaines demandes et remarques, y compris sur le cas de la natation chinois, par exemple, et d'autre part, il y a des fuites, c'est pourquoi il a fait référence à la proposition de mesures qui restreindraient la disponibilité de ces documents pour le grand public. C'était son premier point.

En ce qui concerne les *Enhanced Games*, il tient à souligner que cet enjeu a été soulevé par le président lors du symposium annuel de l'AMA qui s'était tenu la semaine précédente à Lausanne. Il avait été répété lors de la présentation à la session du CIO, également la semaine précédente. Il est certain que les membres sont parfaitement conscients que le concept consiste à créer une situation de dopage généralisée et à encourager les sportifs à participer à une sorte d'expérience sur ce qui se passe lorsqu'ils prennent des produits dopants en quantités illimitées. Il va sans dire que l'AMA a condamné les *Enhanced Games* comme étant dangereux et irresponsables, et il pense que les membres sont tous d'accord sur ce point. Il serait étonné que quelqu'un au sein de la communauté mondiale antidopage ne soutienne pas cette position, qu'il s'agisse de gouvernements, d'ONAD ou de sportifs. Il sait que les membres du Conseil des sportifs ont prononcé des paroles fortes lors de leur réunion à propos de cette compétition et qu'ils sont prêts à s'exprimer publiquement sur la question, mais il pense qu'il est très important que cette question reste à l'ordre du jour. Les organisateurs s'apprêtent à annoncer le lieu de l'événement dans les semaines à venir, vraisemblablement aux États-Unis, ce qui constitue un autre élément à prendre en compte.

Avant de conclure, il demande au conseiller général, M. Ross Wenzel, de faire une brève mise au point sur une affaire pendante devant la Cour européenne de justice, qui n'implique pas l'AMA mais qui pourrait potentiellement concerner tout le monde et l'ensemble du système d'arbitrage sportif, en fonction de la décision finale. Il laissera M. Wenzel présenter un bref résumé de la situation actuelle et des prochaines étapes prévues.

M. WENZEL salue les membres et rappelle que l'AMA n'est pas partie à cette affaire devant la Cour de justice de l'Union européenne. Bien que rien ne puisse être garanti, la décision est attendue au début de l'été, peut-être en juin ou juillet. Il s'agissait d'une affaire découlant d'une décision du TAS impliquant la FIFA, un fonds d'investissement et un club belge appelé FC Seraing, concernant une violation potentielle des règles de la FIFA sur les fonds de propriété de tiers et les personnes qui acquièrent des participations dans des joueurs eux-mêmes. La FIFA avait légiféré contre cela. Le TAS avait rendu sa décision, qui statuait à l'encontre du club et du fonds d'investissement, appelé Doyen, et Doyen avait saisi les tribunaux belges pour demander la réouverture de l'affaire. Finalement, l'affaire est remontée jusqu'à la Cour de cassation en Belgique, qui a saisi la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). L'une des principales questions soulevées était de savoir si l'autorité de la chose jugée, c'est-à-dire le caractère définitif des décisions, pouvait être accordée aux décisions

arbitrales rendues dans des juridictions où il n'y avait pas de contrôle, pas d'examen, par les tribunaux de l'Union européenne, ce qui était bien sûr le cas pour l'arbitrage du TAS. Les sentences du TAS sont examinées par le Tribunal fédéral suisse, mais les tribunaux de l'Union européenne n'ont pas été saisis et n'ont pas eu la possibilité d'examiner les sentences du TAS. L'avocat général Ćapita avait rendu ses conclusions, qui précèdent toujours la décision de la CJUE, à la mi-janvier, quelques mois auparavant. L'avis de l'avocat général n'a pas d'effets juridiques, mais il arrive souvent que les avis de l'avocat général soient suivis par la Cour. L'avocat général avait en effet estimé qu'en raison de la nature contraignante de l'arbitrage sportif, contrairement à l'arbitrage commercial, et également en raison de ce qu'il avait appelé la nature auto-exécutoire par laquelle l'implication des tribunaux nationaux n'était généralement pas nécessaire pour exécuter les décisions d'arbitrage sportif, pour ces raisons, lorsqu'il y avait un système sans contrôle par les tribunaux des États membres de l'UE, il était nécessaire que ceux qui pourraient chercher à invoquer le droit européen puissent le faire après la sentence finale du TAS devant les tribunaux nationaux des États membres de l'Union européenne. Si la Cour de justice devait suivre l'avis de l'avocat général, cela signifierait en fait qu'une sentence du TAS, y compris éventuellement en matière de dopage, ne serait pas définitive, même après avoir été confirmée par le Tribunal fédéral suisse. En d'autres termes, les parties, qu'il s'agisse de sportifs ou d'autres personnes, pourraient avoir une autre chance de se faire entendre devant les tribunaux nationaux de l'Union européenne. Plus concrètement encore, sans vouloir être alarmiste, cela pourrait signifier qu'un athlète qui a été banni pour deux ou quatre ans par le Tribunal arbitral du sport serait en mesure de rouvrir cette affaire devant un tribunal national après la décision du TAS et pourrait même demander des mesures provisoires lui permettant de participer à des compétitions. Il s'agissait d'un point d'information. L'AMA n'était pas partie prenante et n'avait pas pu intervenir dans la procédure. La décision était attendue pour juin ou juillet et pourrait ou non suivre le raisonnement de l'avocat général, mais si c'était le cas, en tout ou en partie, elle pourrait avoir un impact important sur le système d'arbitrage sportif en général, y compris en matière d'antidopage.

LE PRÉSIDENT ouvre la séance pour les questions et commentaires et souhaite la bienvenue à Mme Twum-Amoah.

MS TWUM-AMOAH a salué les membres et s'est excusée d'être arrivée en retard en raison de problèmes techniques. Elle souhaite profiter de cette occasion pour déclarer qu'elle est tout à fait d'accord. Elle a lu le rapport et souhaite faire quelques commentaires sur les *Enhanced Games*. Elle est tout à fait d'accord pour dire que de telles manifestations, qui compromettent la santé et le bien-être des sportifs, ne sont pas ce dont la communauté a besoin et doivent être dénoncées avec la plus grande fermeté. Il est nécessaire de soutenir des jeux propres et équitables, et il ne doit pas y avoir de compromis sur cette question. Il est également nécessaire de soutenir les jeunes, qui représentent l'avenir. Elle soutient donc tous les efforts visant à exprimer les préoccupations à cet égard et assure le président que les représentants africains sur place seront tout aussi actifs et parleront d'une seule voix pour sensibiliser les parties prenantes aux dangers inhérents à un tel projet. Elle s'opposait fermement à ce que les sportifs soient transformés en cobayes pour ce qu'elle estimait être un jeu mal conçu et potentiellement mortel où l'argent prime sur la santé. Comme il s'agissait de sa première réunion, son intention ce jour-là était d'écouter plus que de parler.

M. DE VOS remercie le directeur général pour son rapport détaillé et complet. Il est un peu déçu de devoir se réunir virtuellement et, bien qu'il comprenne parfaitement que de nombreuses autres réunions ont eu lieu, notamment le symposium annuel de l'AMA et la session du CIO, cela prive les membres de la possibilité d'avoir des échanges d'idées informels avec les autorités publiques et les dirigeants de l'AMA. Il espère qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle.

Il a également déploré la fuite de documents confidentiels. C'est très décevant et il pense que des mesures appropriées devraient être prises pour éviter cela à l'avenir. Il aimerait également savoir si le département peut trouver l'origine des fuites. Peut-être fallait-il aussi s'assurer que les systèmes n'avaient pas été piratés. Il n'était pas un spécialiste des technologies de l'information, mais il avait appris dans les médias qu'il y avait beaucoup de piratage informatique. Cette porte devrait également être fermée pour l'avenir.

Il a également souhaité réitérer, comme par le passé, les préoccupations relatives aux fonds manquants en provenance des États-Unis. Il s'agit d'une somme très importante, d'autant plus qu'elle est égalée par le CIO, ce qui double le montant des fonds manquants. Une discussion aura lieu plus tard dans la journée sur les répercussions potentielles sur le fonctionnement de l'AMA et la lutte contre le dopage dans le sport en général. Il espère que cela pourra être réglé à l'avenir, mais la discussion portera probablement sur les mesures que l'AMA prendra pour obtenir les fonds ou sur les mesures nécessaires au cas où les fonds ne seraient pas versés.

Il a également soutenu fermement les préoccupations du directeur général en ce qui concerne les *Enhanced Games*. Il ne souhaite pas s'étendre davantage sur le sujet, mais il s'agit d'un point très important et d'une préoccupation majeure pour le Mouvement olympique en ce qui concerne l'intégrité du sport.

En ce qui concerne l'UNESCO, il est très heureux de voir que le dialogue a repris avec l'UNESCO mais souhaite demander aux autorités publiques de continuer à soutenir l'AMA dans ce dialogue, en veillant à ce que l'organisation puisse jouer efficacement son rôle de conseillère de la Convention et en veillant à ce que les intérêts pour l'harmonisation des règles et ceux des athlètes propres soient au premier plan des discussions politiques et à éviter les conflits entre la Convention antidopage de l'UNESCO et le Code de l'AMA qui est en cours de révision à ce moment-là.

Au nom de OneVoice, DR MUROFUSHI a sincèrement remercié le président Baňka, le directeur général Niggli et toute l'équipe de l'AMA pour leur leadership et leurs efforts inlassables en vue de renforcer le système antidopage mondial. Au nom des autorités publiques, il a quelques commentaires à faire. Il a tout d'abord remercié le directeur général pour son rapport très complet. OneVoice a apprécié le dialogue permanent entre l'AMA et l'UNESCO. Il s'est félicité des efforts déployés pour explorer les possibilités de coopération avec l'UNESCO dans la lutte contre le dopage dans le sport.

Au nom de l'Asie, en ce qui concerne la question de la retenue des contributions par les États-Unis, l'Asie a reconnu que le nouveau directeur de l'ONDCP n'avait pas encore été nommé et continue à suivre la situation de près. L'Asie a également exprimé sa préoccupation, comme d'autres, concernant les récents développements liés aux *Enhanced Games*.

M. PINI remercie le directeur général pour son rapport. Il va sans dire que le Conseil des sportifs est fermement opposé aux *Enhanced Games* et à tout événement qui promeut l'utilisation de substances et de méthodes destinées à améliorer les performances. Ces jeux représentaient un concept véritablement dangereux et téméraire qui ne tient pas compte de la santé et du bien-être des athlètes. Si l'histoire a appris quelque chose aux gens, c'est que l'usage de substances destinées à améliorer les performances a eu un effet dévastateur sur la santé mentale et physique de nombreux sportifs dans le monde, et qu'il est à la fois irresponsable et inacceptable d'encourager une telle manifestation. Le Conseil des sportifs avait discuté de cette question pour la première fois l'année précédente, lors de sa réunion de mars, lorsque des rapports sur ces jeux avaient fait surface pour la première fois. À l'époque, il avait choisi de ne pas faire de déclaration publique afin d'éviter de donner plus de publicité à une manifestation dont il espérait qu'elle ne se matérialiserait pas. Toutefois, compte tenu de la récente publicité et des discussions qui ont eu lieu lors de la réunion de la semaine précédente à Lausanne, à la suite de nouvelles annonces selon lesquelles les jeux pourraient être organisés plus tard dans l'année ou en 2026, le Conseil des sportifs a vraiment réaffirmé son opposition et a reconnu la nécessité d'exprimer sa position publiquement. Le Conseil des sportifs s'est fait le défenseur d'un sport propre. Il a fortement découragé tout sportif de participer à ces jeux. Au lieu de cela, il inviterait tous les sportifs qui croient en une compétition équitable et au bien-être des sportifs à faire entendre leur voix. Il est plus important que jamais de rester unis dans notre engagement à protéger les sportifs propres et à faire en sorte que le sport reste un espace d'intégrité, de sécurité et de respect.

Enfin, il souhaite faire part de sa profonde inquiétude quant à la fuite des documents du Comité exécutif. Il y a de nombreux enjeux liés à cela, évidemment, mais surtout, pour les sportifs, des informations privées qui doivent être protégées étaient en jeu.

Mme BERHANE a apprécié l'accueil chaleureux qui lui a été réservé et la possibilité qui lui a été offerte de rejoindre le Comité exécutif. Elle est très impatiente d'assumer son nouveau rôle dans les jours à venir. À titre de Commissaire africaine, ce jour-là sera sa première réunion officielle et elle préférera apprendre et écouter plutôt que parler.

Elle partage le point de vue des orateurs précédents qui ont félicité le directeur général pour son rapport et souligne et partage les préoccupations des orateurs précédents concernant les *Enhanced Games* et la fuite de données du Comité exécutif.

Elle souhaite se concentrer sur le symposium annuel de l'AMA. Elle a félicité l'AMA pour le succès de son symposium annuel. Il est regrettable que certains membres du Comité n'aient pas pu assister au symposium en raison de calendriers qui se chevauchent. Cela l'a amenée à s'inquiéter du projet de l'AMA d'organiser des symposiums régionaux. En tant que représentante du mouvement sportif, elle a pris note du souhait de l'AMA d'organiser un symposium annuel dans différentes régions. Le mouvement sportif a noté l'opportunité d'accroître les interactions de l'AMA auprès des différentes régions et d'obtenir des fonds supplémentaires pour accueillir de telles manifestations. Cependant, comment l'AMA envisage-t-elle de continuer à favoriser le dialogue dans les régions ? Par ailleurs, comment l'AMA a-t-elle prévu de coordonner la collecte de fonds pour ces régions ? En outre, comment gérer le chevauchement des calendriers dans un calendrier sportif déjà surchargé en essayant d'organiser ces symposiums régionaux ?

M. EMONYI apprécie le rapport du directeur général et la mise à jour sur le plan d'action pour le développement durable. L'intégrité du sport et la durabilité ne dépendent pas seulement de mesures antidopage

strictes, mais aussi d'une approche holistique visant à protéger le bien-être de la communauté. L'accent mis sur la protection de la santé des sportifs par l'éducation et la prévention était crucial. En outre, le maintien de conditions de compétition équitables n'est pas seulement une nécessité réglementaire, c'est la pierre angulaire de l'équité et du respect entre les concurrents. L'alignement délibéré sur les objectifs de développement social du plan stratégique va au-delà du désir de franc jeu des sportifs. Ce cadre soutiendrait un avenir durable où le sport servirait d'agent puissant pour le changement social. Il s'est félicité de l'objectif d'avoir un impact dans ce domaine et de s'orienter vers l'établissement d'une base solide et durable, marquant ainsi une étape importante dans le renforcement de la confiance du public. Cela a également permis de continuer à renforcer la confiance dans le système antidopage au niveau mondial.

Mme BENNETT remercie le directeur général pour son rapport très complet. Il était bon de voir tout le monde en ligne. Elle a déjà fait part au Comité exécutif de ses réflexions sur les *Enhanced Games* et ne les répètera donc pas, même si elle est bien sûr d'accord avec tout ce qui a été dit à leur rencontre.

Elle a également fait écho aux commentaires de ses collègues concernant la fuite très décevante de documents du comité exécutif vers une source médiatique.

Elle a une question à poser au directeur général à propos de son rapport, à savoir une référence relativement spécifique à la page 22 du rapport en ce qui concerne les statistiques sur les contrôles. Il est utile et bon de voir qu'il y a eu une augmentation du nombre de contrôles effectués, mais sa question porte sur le fait que la seule information fournie est essentiellement que les contrôles ont augmenté. Afin d'utiliser ces données et de prendre des décisions stratégiques, il serait peut-être nécessaire de disposer de plus d'informations. Par exemple, le pourcentage de contrôles qui ont donné lieu à des résultats d'analyse anormaux et une ventilation supplémentaire des informations par région, âge, sexe, niveau de compétition, etc. et toute mesure qui pourrait être utile pour prendre des décisions, y compris peut-être même le coût moyen par contrôle, qui pourrait également aider à la prise de décision. Elle demande si l'AMA dispose de ces informations sur la base des données qui ont été obtenues, et si ces informations peuvent être mises à la disposition du Comité exécutif en temps voulu.

M. BIDNYI souhaite tout d'abord remercier le directeur général pour son rapport très détaillé. Il a souligné que l'Europe soutenait la déclaration du Japon au nom de OneVoice. En tant que nouveau représentant européen, c'était un honneur pour lui d'être présent ce jour-là. Il remercie sa prédécesseure, Mme Roxana Maracineanu (France), pour ses contributions et se réjouit de travailler avec tous les membres du Comité exécutif sur des questions importantes relatives au sport propre et à l'antidopage. Il a fortement apprécié l'approche de l'AMA visant à reprendre et à renforcer la coopération et la coordination avec l'UNESCO, comme l'a mentionné le Japon. Par ailleurs, au nom de l'Europe, il a demandé à l'AMA de fournir de plus amples informations sur la stratégie et les aspects pratiques de l'organisation de cinq symposiums régionaux l'année suivante. L'Europe croit fermement à un bon équilibre géographique et à la participation du plus grand nombre de pays possible à ces manifestations, et aimerait savoir quels sont les buts et les objectifs de l'AMA à cet égard.

Enfin, réagissant à certains points du rapport, il souhaite donner l'assurance que tous les efforts ont été déployés par le CAHAMA pour garantir la confidentialité et que seules les délégations autorisées ont reçu ces documents. Il est peu probable que la fuite provienne de l'Europe, qui est favorable à l'amélioration des mesures de sécurité pour protéger la confidentialité et les données privées.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL constate qu'un certain nombre de points reviennent dans les différentes questions, il va donc les aborder avant de tenter de répondre à des questions plus spécifiques séparément.

Sur les *Enhanced Games*, la position des membres était très claire. L'évolution de la situation reste à voir, mais il pourrait notamment être nécessaire que les autorités publiques soient prêtes à faire des déclarations communes sur le sujet et l'AMA les y encouragerait. Le moment venu, une nouvelle discussion pourra avoir lieu pour exprimer la position commune de toutes les autorités publiques sur le sujet, ce qui lui semble important.

En ce qui concerne la fuite, la position du Comité était également unanime et il reviendrait donc avec une proposition concrète pour mieux gérer les documents et la manière dont ils sont distribués.

En réponse à M. De Vos, il a pu assurer au Comité que la cause n'était pas le piratage ou un groupe WhatsApp créé avec un journaliste. Ce n'est pas ce qui s'est passé. Les documents ont été téléchargés puis transmis à plusieurs personnes, et leur trace a été perdue. L'AMA pourrait-elle trouver la source ? Probablement pas. Par conséquent, l'un des changements recherchés consistait à garantir la possibilité de tracer les documents, et il existait des moyens de le faire. D'autres entreprises ont également été confrontées à ce type de défi.

En ce qui concerne le financement américain, une discussion plus détaillée aura lieu plus tard dans la journée, mais il s'agit d'une question regrettable. En réponse également à M. Murofushi, l'AMA a pris contact avec la nouvelle administration américaine après son entrée en poste. Une accusé de réception provisoire avait été reçu de l'administration car, comme indiqué, personne n'avait été nommé au nouveau poste de direction de l'ONDCP. La discussion se poursuivra certainement pour voir si l'administration américaine est prête à reconsidérer sa position à ce sujet.

La position des membres sur l'UNESCO semble également assez unie. Le dialogue se poursuivra et il espère, comme certains participants l'ont mentionné, qu'il aboutira à une bonne collaboration, qui évitera tout conflit ou toute divergence entre le Code et la Convention et que les deux pourront être utilisés comme prévu et dans de bonnes pratiques.

Sur la question des symposiums régionaux, il a voulu être très clair. Cette année suivante serait une année particulière en raison de la réunion en décembre de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Busan. Étant donné que ce rassemblement mondial où les gens peuvent se rencontrer et échanger les uns avec les autres a lieu en décembre, l'organisation du symposium annuel habituel à Lausanne en mars semblait un peu proche de cette date et les gens auraient déjà eu cette possibilité de réseautage. Par conséquent, étant donné que 2026 allait être une année de préparation à la mise en œuvre du Code et des Standards (parce que le nouveau Code et les Standards seraient adoptés en décembre 2025), l'idée était d'organiser des symposiums régionaux seulement l'année prochaine. Il ne s'agit pas d'une activité qui sera nécessairement poursuivie. En 2026, il serait utile d'avoir une proximité et de prendre en compte les différences culturelles des régions, car la mise en œuvre du Code a nécessité beaucoup de dialogue, de discussions et de compréhension de la part des organisations antidopage. Tout le monde n'a pas abordé ces changements réglementaires de la même manière. Certains avaient des cultures différentes en termes de législation ou de réglementation, etc. En organisant les symposiums régionaux, l'idée était qu'il serait possible de favoriser une meilleure collaboration dans la mise en œuvre du nouveau Code et des Standards. Les participants étaient pleinement conscients de la difficulté des agendas et l'AMA souhaitait faire preuve d'une grande souplesse en ce qui concerne les dates des symposiums. L'AMA travaillera avec chaque région pour déterminer les meilleures dates, étant donné qu'un plus petit nombre d'organisations est concerné, dans l'espoir de trouver un juste équilibre. Un certain nombre d'offres ont été reçues de la part de villes ou de gouvernements désireux d'accueillir les symposiums régionaux. Il y avait également une certaine flexibilité dans le sens de l'ordre, selon qu'un symposium se tiendrait d'abord en Afrique ou dans les Amériques, par exemple. L'AMA travaillera avec tout le monde pour que ce soit aussi pratique que possible. L'objectif était d'encourager tout le monde à adopter le Code avant qu'il ne soit trop tard.

D É C I S I O N

Le rapport du directeur général est noté.

- 3.1 Mise à jour sur le retrait volontaire des contributions au budget de l'AMA par les gouvernements

LE PRÉSIDENT donne la parole à M. Sieveking pour une mise à jour, même si, d'après ce qu'il a compris, il n'y a pas eu beaucoup de progrès.

M. SIEVEKING déclare qu'il fera une brève mise à jour du document dans les dossiers. En début de semaine, OneVoice avait communiqué à l'AMA le nom d'un premier nouveau représentant pour le groupe de discussion. Une fois que OneVoice aura nommé un deuxième représentant ou informé l'AMA qu'un seul représentant est suffisant pour rejoindre le groupe, l'AMA réunira à nouveau le groupe comme convenu pour discuter des commentaires reçus des parties prenantes l'année dernière et décider des prochaines étapes.

M. KEJVAL remercie M. Sieveking pour son bref rapport. Le mouvement sportif a estimé qu'il s'agissait d'une question importante car elle concernait le financement de l'organisation. En raison de la présence de nouveaux membres, il est peut-être utile de souligner que chaque contribution versée par les autorités publiques est égalée par le CIO. Tel était le système de financement de l'agence. Il pense que cela vaut la peine d'en discuter plus en profondeur au point 6 de l'ordre du jour de la réunion. Alors que l'AMA doit mettre en œuvre des mesures d'austérité, le mouvement sportif enjoint les autorités publiques à protéger le modèle de solidarité mis en place grâce à l'AMA et au partenariat équitable. C'est dans l'intérêt des sportifs et du mouvement sportif, et il est particulièrement intéressant d'entendre certaines autorités publiques encourager les autres à ne pas suivre les traces des États-Unis.

M. PINI a rappelé que le Conseil des sportifs avait constamment exprimé ses préoccupations concernant la retenue volontaire des contributions par les gouvernements. Cette question a été discutée lors de la réunion de décembre de l'année précédente et de la semaine précédente à Lausanne, ainsi que lors des réunions précédentes du Comité exécutif et du Conseil de fondation de l'année précédente. Sa position est restée claire,

stable et prévisible. Le financement est essentiel pour que l'AMA puisse remplir son mandat et maintenir les initiatives centrées sur les sportifs qui éduquent, soutiennent et protègent les sportifs propres. Il a reconnu que la question avait été soulevée dans de nombreux forums et s'est félicité de la poursuite des discussions avec les commentaires des parties prenantes dans le cadre du groupe de discussion. Il a remercié l'AMA d'avoir veillé à ce que les initiatives centrées sur les sportifs soient poursuivies en dépit de ces difficultés. Il s'est également félicité de tout financement supplémentaire qui pourrait être obtenu par l'intermédiaire de partenariats et d'autorités publiques.

DR MUROFUSHI confirme que OneVoice a accepté de nommer Mme Jane Mountfort, de Nouvelle-Zélande, qui est une représentante sur les deux des autorités publiques au sein de ce groupe de discussion. C'est une bonne nouvelle. Il a indiqué qu'un deuxième candidat avait également été identifié, de sorte que OneVoice soumettra officiellement deux nominations par écrit dès que le processus d'approbation d'un deuxième candidat aura été achevé. C'était la bonne nouvelle. En outre, il a rappelé la position de OneVoice, qui a déclaré lors de la réunion de décembre à Riyad qu'elle accueillait favorablement la présence d'un représentant de l'UNESCO dans le groupe de discussion.

M. BIDNYI note que l'Europe soutient la déclaration du Japon au nom de OneVoice.

En ce qui concerne la retenue volontaire des contributions au budget de l'AMA par les gouvernements, l'Europe a fait quelques commentaires. Tout d'abord, il rappelle qu'il a été demandé à l'AMA de fournir une analyse juridique de la possibilité d'imposer des conséquences aux autorités publiques. Il comprend qu'une analyse juridique limitée a été fournie en 2024, mais réitère la demande de fournir l'analyse aux autorités publiques. Deuxièmement, il rappelle que l'Europe a également souligné précédemment que le financement par les gouvernements est une question complexe et délicate, qui doit être examinée dans les forums gouvernementaux appropriés. L'Europe n'est pas d'avis que les modalités de financement peuvent être modifiées sans le processus approprié et en conformité avec le droit international public et l'accord exprès des États. À cet égard, il soutient le rôle de l'UNESCO dans un groupe de discussion en tant qu'observateur, étant donné l'importance de la Convention de l'UNESCO dans ce domaine. L'Europe a également noté qu'en l'absence d'une compréhension globale des dimensions juridiques de cette question, le CAHAMA avait demandé au comité des conseillers juridiques en droit international public du Conseil de l'Europe de fournir un avis juridique. Pendant que ce processus est en cours, si un tel avis était produit, il serait mis à la disposition de toutes les parties intéressées. Enfin, l'Europe a réitéré la demande de publication et de partage avec toutes les parties prenantes des résultats de la consultation des parties prenantes qui s'est tenue à l'automne 2024.

MME BATTAINI-DRAGONI a fait remarquer qu'elle avait plusieurs points à soulever sur la manière de faire avancer le groupe de travail créé il y a trois ans et sur la question de savoir comment trouver une solution. Elle est heureuse d'entendre les remarques de l'orateur précédent sur un éventuel rapport du Conseil de l'Europe, mais elle doit admettre qu'il est décevant de voir que des efforts ont été déployés pendant des années pour parvenir à des conclusions et à des propositions, et que l'on n'est pas parvenu à une conclusion rapide. À la lumière des commentaires faits ce jour-là sur les nouveaux participants au groupe de travail, elle espère vraiment que l'on parviendra à un résultat concret sur cette importante question du financement.

Elle a apprécié les interventions des orateurs précédents et souhaite également féliciter le directeur général pour son rapport. Elle doit également admettre que les difficultés rencontrées à l'époque étaient sans précédent, mais elle est absolument convaincue de la nécessité de continuer. Elle a été impliquée dans l'AMA pendant de nombreuses années et n'a jamais vu une situation aussi difficile que celle d'aujourd'hui. Un engagement fort est donc nécessaire pour en sortir à l'avenir.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL s'excuse auprès de Mme Bennett d'avoir omis sa question précédente sur les données de contrôle. Il n'est pas sûr que l'AMA dispose de données sur les coûts, par exemple, car chaque organisation antidopage a sa propre entente avec les laboratoires. Les données obtenues proviennent principalement de ce qui a été indiqué dans ADAMS par les différentes organisations antidopage. Il est certainement possible de fournir un rapport beaucoup plus détaillé avec différentes catégories et ainsi de suite, et il serait heureux d'en discuter et d'examiner ce qui serait utile au Comité exécutif parce que le rapport complet a été publié, mais il est presque trop volumineux pour être utile. En ce qui concerne les coûts et autres, c'était plus difficile parce qu'il y avait beaucoup de secrets commerciaux entre les laboratoires et les clients auxquels l'AMA n'avait pas toujours accès.

Il donne la parole à M. Sieveking ou à M. Wenzel. Il est tout à fait d'accord avec Mme Battaini-Dragoni sur le fait que cette affaire traîne depuis plus de trois ans. Il s'agissait d'un pas en avant et de deux pas en arrière sur la question du retrait volontaire. Toutefois, la situation des États-Unis constitue un exemple clair et il est possible de comprendre pourquoi il y a eu une certaine résistance de la part des États-Unis à l'époque. En ce qui concerne l'avis juridique en particulier, il est important de rappeler que l'AMA n'a jamais refusé de donner

quoi que ce soit à l'Europe. Elle n'a tout simplement pas eu les éléments pour obtenir quelque chose de significatif.

M. WENZEL ajoute, en ce qui concerne l'avis juridique, que, au risque de se répéter, l'avis juridique a été demandé il y a quelque temps, uniquement en ce qui concerne la pénalité financière comme conséquence, comme c'était le cas à l'époque. Cette question a été discutée avec un avocat et le résultat de ces discussions est que, quoique pas nécessairement pour des raisons juridiques, il serait plus approprié de revenir à des intérêts plutôt qu'à une pénalité. Plus récemment encore, même le paiement des intérêts a été supprimé des conséquences, de sorte qu'il n'y a plus d'élément financier. Par conséquent, la demande d'avis juridique concernant l'élément financier est devenue sans objet et il n'y a rien à fournir. Il n'y a pas encore eu d'allégation spécifique de la part de quiconque selon laquelle un élément du mécanisme, de la procédure ou du contenu en termes de conséquences violerait une loi ou un traité. Comme il l'a déjà dit, et au risque de se répéter, il n'est tout simplement pas pratique ou faisable de s'adresser à un avocat et de lui demander un avis selon lequel ce mécanisme est conforme, sur le fond et sur la forme, à toutes les lois en vigueur dans le monde. Il a été noté qu'un avis juridique a été demandé au Conseil de l'Europe. Bien entendu, au fur et à mesure qu'il sera reçu, il sera discuté par le groupe de discussion, lorsqu'il sera reconstitué. Il semble que l'AMA soit en mesure de le faire très rapidement, ce dont il se félicite.

Il demandera à M. Sieveking de répondre aux autres points soulevés.

M. SIEVEKING apprécie la confirmation que le deuxième nom sera bientôt fourni, ce qui est une très bonne nouvelle pour relancer le travail du groupe. Cependant, il n'a pas entendu les autres questions en raison de problèmes techniques et demande donc à M. Wenzel d'y répondre.

M. WENZEL pense que les deux seuls autres points sont, premièrement, la rétroaction des parties prenantes lors de la consultation. Il pense que l'intention est toujours de partager cela avec le groupe de discussion lorsqu'il se réunira à nouveau, ce qui sera apparemment bientôt le cas. La question s'est ensuite posée de savoir dans quelle mesure ces commentaires seraient partagés avec les parties prenantes ou rendus publics. C'est l'une des questions qui seront discutées avec le groupe. Il pense qu'en ce qui concerne les contacts avec l'UNESCO, il s'agit d'une question qui sera discutée avec le groupe lorsqu'il se réunira à nouveau et, à titre personnel, il pense qu'il n'y a aucune réticence à coordonner et à collaborer avec l'UNESCO sur ces questions, mais que le groupe de discussion devrait d'abord se réunir à nouveau pour discuter de la situation actuelle, faire le point, décider des prochaines étapes et ensuite décider si et quand il serait approprié d'assurer la liaison avec l'UNESCO sur la question de la suspension du financement.

D É C I S I O N

Prise en note de la mise à jour sur le retrait
volontaire des contributions au budget de
l'AMA par les gouvernements.

- **3.2 Mise à jour des indicateurs clés de performance (ICP) stratégiques – résultats préliminaires**

LE PRÉSIDENT donne la parole à Mme Taillefer pour qu'elle fasse le point sur les indicateurs clés de performance stratégiques mis au point pour mesurer l'impact des activités.

MME TAILLEFER a eu le plaisir de présenter les indicateurs de performance stratégiques de l'AMA pour suivre les progrès réalisés dans le cadre du nouveau plan stratégique 2025-2029. Elle a rappelé que l'approche consistant à combiner des indicateurs de perception, de processus et de performance restait pertinente pour illustrer l'impact. Cette année-là, des groupes de parties prenantes qui étaient en contact avec l'AMA avaient été interrogés afin de s'assurer que les perceptions rapportées reflétaient la majorité de la population interrogée. En moyenne, 54% des membres d'instances de gouvernance et jusqu'à 94% des membres de groupes définis, tels que le Conseil des sportifs, ont fait part de leur opinion, ce qui permet d'interpréter les résultats comme étant représentatifs.

La note de présentation et la pièce jointe qui ont été fournies dans le cadre des documents du Comité exécutif donnent un aperçu complet des indicateurs 2025 pour chacune des priorités stratégiques. Ce jour-là, elle se concentrera sur les points saillants, mais sera heureuse de répondre à des questions sur d'autres indicateurs. Dans le cadre de la priorité stratégique « Mener », qui vise à garantir des normes harmonisées pour renforcer le système antidopage mondial, 103 contributeurs de 43 pays ont fourni l'année précédente plus de 1 800 commentaires sur les premières versions proposées du Code mondial antidopage et des Standards internationaux. Ces contributeurs ont été rejoints par 33 experts externes qui ont participé au processus de rédaction, illustrant ainsi le caractère consultatif et participatif du processus, malgré la nature hautement technique du Code mondial antidopage et des Standards internationaux.

Dans le cadre de la priorité « Accroître l'impact », qui vise à maximiser l'impact des programmes antidopage, une initiative dédiée a été mise en place pour fournir un système numérique robuste au système antidopage. Ses collègues fourniront plus tard une mise à jour détaillée, mais il convient de mentionner que 72% des utilisateurs d'ADAMS interrogés se sont déclarés satisfaits ou neutres à l'égard de ce système, ce qui représente une amélioration de 11% par rapport à l'année précédente. La taille de l'échantillon de l'enquête a notamment doublé par rapport à l'année précédente. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire pour mettre en place un système numérique solide, elle est heureuse de constater que les efforts vont dans la bonne direction.

Dans le cadre de la priorité « Être centrés sur les sportifs », qui vise à placer les sportifs au cœur des efforts d'antidopage, 88% des membres du Conseil des sportifs estiment que l'AMA se préoccupe de ce qui est important pour les sportifs. Des initiatives telles que la présence d'un représentant des sportifs dans la majorité des instances de gouvernance de l'AMA ont contribué à ce sentiment. Le président du Conseil des sportifs fournira une mise à jour détaillée des activités plus tard dans la journée.

Dans le cadre de la priorité « Collaborer et unir », qui vise à impliquer toutes les parties prenantes dans la protection du sport propre, elle a mis l'accent sur la collaboration avec les forces de l'ordre dans l'Union européenne. Grâce au projet de capacité de renseignements et d'enquête de l'UE, 500 millions de doses de substances améliorant les performances ont été tenues à l'écart du marché mondial grâce à plus de 100 opérations conjointes entre les organisations antidopage et les forces de l'ordre.

Dans le cadre de la dernière priorité stratégique, à savoir « Performer », où l'AMA s'efforce d'accroître l'efficacité du système antidopage et des processus internes, elle a souligné que, bien qu'elle ait reçu 78% des contributions attendues d'ici à la fin décembre 2024, l'AMA a obtenu 2,65 millions de dollars US de financement supplémentaire auprès d'autres sources publiques et privées.

Elle conclura la présentation par un aperçu de l'évolution des ICP pour 2025 et au-delà. À la fin de cette année, l'objectif était de fournir des données supplémentaires sur la perception d'autres parties prenantes importantes, telles que les laboratoires et les membres des ORAD, ainsi que des mises à jour sur un certain nombre de sujets, notamment le plan d'action du Conseil des sportifs, le Groupe de travail sur la prévalence et le dopage involontaire, le portefeuille de projets stratégiques de l'AMA et l'état d'avancement de ces projets, et enfin le plan d'action sur le développement durable. En 2026 et 2027, l'objectif serait de présenter des indicateurs supplémentaires tels que les données sur l'engagement des employés, les données sur la perception des signataires du Code sur le cadre de soutien du Code et des Standards internationaux mis à jour, les progrès de la performance et de la conformité des organisations antidopage (OAD), et les mises à jour sur les activités avec l'industrie pharmaceutique.

MME BENNETT remercie Mme Taillefer pour la clarté et l'exhaustivité de son rapport et de sa présentation. Elle s'intéresse aux mesures contenues dans le rapport plutôt que ce dont elle avait parlé cet après-midi en ce qui a trait à la perception de l'AMA. De toute évidence, 2024 a été une année très difficile pour l'organisation, et elle a été intéressée de voir qu'il n'y avait qu'une réduction marginale de la perception de la transparence de l'AMA en tant qu'organisation, jusqu'à ce qu'elle note l'avertissement que les données étaient basées sur un échantillon d'environ 2 200 participants en 2023 et 2024, alors qu'en 2025, elles provenaient de seulement 115 participants qui avaient été tirés de la structure de gouvernance de l'AMA. Elle se demande s'il y a un moyen, avec les données que l'AMA a recueillies jusqu'à présent, d'évaluer la perception générale de la transparence après l'année 2024 très difficile que l'organisation a traversée.

DR MUROFUSHI remercie Mme Taillefer pour son rapport complet au nom de OneVoice et des autorités publiques.

M. DE VOS a apprécié la mise à jour et le rapport. Il a une question concernant les pages « Performer ». Y a-t-il une raison pour laquelle l'accent a été mis sur les questions financières ? En ce qui concerne les 78% de contributions reçues à la fin du mois de décembre, cela a-t-il été perçu comme un élément positif ou négatif ? Il a également demandé plus de détails sur les 2,65 millions de dollars US de financement supplémentaire provenant de sources publiques et privées, ainsi que sur les autres paramètres pris en compte pour mesurer la performance.

M. MCCANN a estimé que la participation des autorités publiques au sondage (54% contre plus de 90% pour les sportifs) était décevante. Mme Taillefer s'en est réjouie, mais il pense qu'il faut davantage de représentation et de points de vue de la part des autorités publiques.

MME TAILLEFER a répondu à Mme Bennett qu'en effet, cette année-là, une solution provisoire ou une approche différente des sondages avait été utilisée parce que le défi de la taille de l'échantillon était qu'il était difficile d'obtenir une portion représentative de la population qui avait été ciblée les années précédentes. C'est l'une des raisons pour lesquelles il a été décidé de se concentrer sur les parties prenantes qui interagissent

directement avec l'AMA, en commençant par les membres des instances de gouvernance. L'une des matrices qui pourrait être examinée, et qui ne figurait pas à l'époque dans le rapport en tant qu'indicateur de la perception, serait le sentiment général qui pourrait être analysé à partir de la perception des médias. Toutefois, tant que des améliorations n'ont pas été apportées à la stratégie de distribution du sondage, il n'y a pas nécessairement eu de mesure de la perception des parties prenantes au-delà des membres des instances de gouvernance, en raison de la difficulté d'atteindre ou d'assurer la représentativité de la population sondée. Elle a pris bonne note de l'intérêt de voir l'évolution de la perception.

En réponse au commentaire de M. McCann concernant les autorités publiques et les chiffres, elle s'est excusée si la façon dont elle a présenté les chiffres a pu prêter à confusion. Le taux de réponse de 54% était global, incluant tous les groupes de membres de la gouvernance, qu'il s'agisse des comités permanents, des comités spéciaux permanents, du Conseil des sportifs, du Comité exécutif, des membres du Conseil de fondation, etc. Par conséquent, le 54% ne devait pas être comparé au 94%. Les 94% font partie du taux de réponse global. La pièce jointe aux documents du Comité exécutif indique le taux de réponse moyen par type de groupe. Elle est tout à fait d'accord pour dire que plus le nombre est élevé, mieux c'est en termes de capacité à recueillir les points de vue des parties prenantes. Le sondage a été distribué et des rappels ont été envoyés à toutes les parties prenantes. Elle serait heureuse de voir un taux de réponse plus élevé de la part de toutes les parties prenantes invitées à participer au sondage.

Elle remercie le Dr Murofushi pour son commentaire.

En réponse à M. De Vos, en ce qui concerne la priorité stratégique « Performer », les indicateurs ne se limitent pas aux seules données financières. En ce qui concerne les autres mesures de la performance de l'AMA, au-delà de la santé financière, il y a aussi la capacité à mener à bien des projets spécifiques, tels que le groupe de travail sur la prévalence et le dopage involontaire, qui sont des indicateurs qui feront l'objet d'un rapport d'ici la fin de l'année, ainsi que l'engagement des employés. En ce qui concerne les faits saillants financiers et la question de savoir si 78% est positif ou négatif, ce pourcentage serait considéré comme plus négatif, étant donné que l'objectif était de recevoir 100% des contributions d'année en année pour la stabilité de la situation financière. En ce qui concerne les 2,65 millions de dollars US de financement supplémentaire provenant de sources privées et publiques, cela comprend environ 700 000 dollars US de sources publiques, qui proviennent d'un certain nombre de partenariats, notamment avec Erasmus et le Canton de Vaud, de subventions supplémentaires de la part d'autorités publiques, de la Ville de Lausanne et du Canton de Vaud pour des projets spécifiques, tels que le Symposium annuel et les projets avec l'UE, tandis que les sources privées s'élèvent à 1,9 million de dollars US, provenant des partenariats avec Sword et SuperSport.

D É C I S I O N

La mise à jour des indicateurs de performance clés stratégiques est notée.

- **3.3 Mise à jour d'ADAMS**

LE PRÉSIDENT donne la parole à M. Matton pour qu'il présente la mise à jour.

M. MATTON est heureux de présenter les dernières nouvelles en matière de technologies de l'information et de faire le point sur le développement d'ADAMS. Depuis le dernier rapport de décembre 2024, des progrès constants ont été réalisés dans les projets clés, ce qui a permis de suivre la feuille de route 2025 et les recommandations du rapport Cottier. En ce qui concerne le rapport, il est heureux de mentionner que le portrait du processus d'examen de la conformité pour l'unité de gestion des résultats a été achevée. En outre, des alertes intérimaires dans ADAMS, une recommandation importante du rapport Cottier, ont été développées. Ces alertes provisoires avaient été mises en œuvre au début du mois et notifiaient en temps utile l'autorité de gestion des résultats et l'unité de gestion des résultats de l'AMA en cas de création d'une affaire en cours impliquant un résultat d'analyse anormal.

Les projets ADAMS clés ou les principales initiatives ADAMS sont restés dans les échéances. Le développement de la gestion de l'accès à l'identité a bien progressé, des étapes importantes ayant été franchies. Simultanément, les travaux sur le module des AUT se sont poursuivis.

En ce qui concerne Athlete Central, en partenariat avec Sword, la première série d'entretiens avec les sportifs a été réalisée afin de recueillir des informations précieuses pour affiner l'expérience des utilisateurs. Sur la base de ces informations, une première interface a été conçue pour être validée par le même groupe de sportifs et une deuxième version pour l'avenir est en cours de création. Parallèlement, des travaux ont été menés sur les exigences techniques et l'élaboration d'un plan de projet détaillé. Toutefois, les contraintes budgétaires peuvent nécessiter une réévaluation de la portée ou de l'échéancier du projet.

En ce qui concerne le Passeport biologique de l'athlète, les travaux se sont poursuivis pour améliorer à la fois la version NextGen du module du Passeport biologique de l'athlète et la version classique, en renforçant les capacités de contrôle. Les améliorations récentes, notamment la mise à jour du tableau de bord UGPBA, ont permis d'accroître les performances et la réactivité du système.

En ce qui concerne l'interface de programmation d'application (IPA) du formulaire de contrôle du dopage, comme indiqué dans le dernier rapport de décembre, la structure tarifaire de l'IPA a été révisée en réponse aux réactions manifestées par les parties prenantes. Là encore, l'objectif était de fonctionner avec des coûts aussi neutres que possible afin de soutenir le développement continu de l'IPA et son évolution, et de couvrir les dépenses de l'AMA liées au développement, à la sécurité et au soutien. Les commentaires des parties prenantes ont été soigneusement considérés et des ajustements ont été apportés à la stratégie de tarification afin de mieux répondre aux attentes. Comme le montre la présentation, les frais de stratégie sont basés sur trois scénarios principaux. Le premier scénario était celui d'un propriétaire de plateforme qui était également une agence de prélèvement d'un échantillon, comme PwC, IDTM ou Clearidium, qui paierait 20 000 dollars américains plus 10 000 dollars américains. Les organisations travaillant avec ces agences ne paieraient pas de frais d'IPA à l'AMA. Le deuxième scénario concernait les organisations disposant d'une licence ou d'un droit d'usage de MODOC ou de COMPASS et collectant leurs propres échantillons, qui ne paieraient que 10 000 dollars US, puisque le propriétaire de la plateforme annuelle couvrait les frais de base. Le troisième scénario était celui d'un groupe d'organisations qui avaient créé ensemble un système complètement numérique et qui prélevaient chacune leurs propres échantillons. Ils paieraient en tant que groupe une cotisation annuelle de 20 000 dollars US, plus 10 000 dollars US par organisation. La structure tarifaire sera réévaluée à plusieurs reprises, et un modèle tarifaire sur mesure pour les organisations dont le volume de transactions est plus faible est également envisagé. Ce modèle révisé et une approche équilibrée ont permis de recouvrir les coûts opérationnels et de faire évoluer le service pour les parties prenantes. Il était prévu de distribuer les contrats aux organisations intéressées d'ici la fin du troisième trimestre.

L'engagement de l'AMA en matière de cybersécurité reste une priorité. Plus de 75% des millions de documents stockés dans l'écosystème ont été cryptés et des travaux sont en cours pour protéger les fichiers restants. Ces mesures s'alignent sur les meilleures pratiques mondiales et renforcent la sécurité des données. Il se réjouit des questions que les membres pourraient poser.

M. PINI remercie M. Matton et souhaite simplement souligner les progrès réalisés dans le développement de la nouvelle application de localisation dans le cadre d'Athlete Central et les efforts déployés pour intégrer les commentaires des athlètes dans ce processus. Il était très encourageant de voir que la première série d'évaluations des sportifs était terminée et que leurs commentaires étaient utilisés pour affiner l'expérience des utilisateurs et l'interface. Il a voulu souligner l'importance de veiller à ce que ce développement reste véritablement centré sur les sportifs, non seulement dans la phase de conception, mais aussi tout au long de la mise en œuvre et des futures mises à jour. Les obligations en matière de localisation constituaient l'un des aspects les plus exigeants des responsabilités antidopage des sportifs. Toute amélioration de la convivialité, de la fiabilité et de l'efficacité aurait un impact direct sur la conformité et l'expérience globale des sportifs. Il a hâte que cela progresse.

M. LALOVIC a apprécié la présentation et s'est félicité de la mise à jour, qui montre que le travail progresse dans une bonne direction. Le mouvement sportif a rappelé l'importance pour l'AMA d'être ambitieuse et de tirer parti des technologies les plus récentes en ce qui concerne ADAMS. ADAMS a toujours été un service gratuit, d'une part pour soutenir les OAD, et d'autre part pour permettre à l'AMA d'accéder à des informations vitales pour la conformité et l'avancement du système antidopage. Les fédérations internationales ont pris note du souhait de l'AMA de facturer les coûts liés à l'usage des IPA, et il souhaiterait obtenir de plus amples informations sur la vision et la stratégie de l'AMA en ce qui concerne la facturation des services ADAMS. Les IPA ont permis de nombreux gains d'efficacité, non seulement pour les OAD, mais aussi pour l'AMA. Avec cette stratégie, l'AMA ne risque-t-elle pas de ralentir l'innovation en soutenant le travail de la communauté, et s'éloigne-t-elle de l'une de ses activités principales en commençant à facturer les IPA?

M. EMONYI souhaite réitérer et soutenir le travail de collaboration sur la conception de l'ADAMS centrée sur les sportifs. En effet, l'expérience conviviale pour les sportifs a fait l'objet de rétroaction constante de la part des sportifs. Il est encourageant de constater les progrès réalisés en matière d'analyse et d'algorithmes. Un aspect important serait de renforcer les mesures de sécurité qui garantissent la protection des informations sensibles tout en améliorant l'efficacité du système.

DR MUROFUSHI note que OneVoice n'a pas de position unanime sur cette question, mais au nom de l'Asie, il souhaite réitérer le point de vue qu'il a exprimé lors de la réunion de Riyad en décembre. L'AMA a amélioré les fonctionnalités d'ADAMS, l'Asie ayant demandé à l'AMA de prendre en compte les commentaires des sportifs, mais aussi des ONAD. En outre, l'Asie s'inquiète de l'inefficacité potentielle des investissements

de l'AMA dans le développement et l'amélioration du système ADAMS. En outre, l'argent des gouvernements provient des contribuables et doit donc être utilisé de manière efficace.

M. BIDNYI indique que l'Europe soutient la position de l'Asie et souhaite demander une analyse financière des estimations de coûts liées à la licence pour l'interface de programmation d'application ADAMS et sa corrélation avec les coûts opérationnels réels de l'AMA.

En ce qui concerne la future mise à jour d'ADAMS, MME YANG a demandé s'il était prévu d'intégrer l'IA dans ADAMS.

M. MATTON répond à M. Pini que l'idée a toujours été de prendre en compte les points de vue des sportifs sur le développement.

Il a remercié M. Lalovic et a répondu que la principale raison de la facturation des coûts de l'IPA était de s'assurer que le développement principal d'ADAMS puisse se poursuivre sans frais.

En réponse à M. Emonyi, comme il l'a mentionné dans sa présentation, les mesures de sécurité constituent également une activité principale et des efforts quotidiens sont déployés pour tenter de renforcer le système.

En réponse à M. Murofushi, un groupe de réflexion sur les perspectives numériques a été créé pour aider à définir les priorités et assurer l'alignement sur le budget et le calendrier.

Les coûts de l'IPA ont été exposés dans sa présentation, et il espère qu'ils répondront à la question de M. Bidnyi.

Il a répondu à Mme Yang qu'il y avait quelques idées initiales concernant l'IA, mais qu'il s'agissait encore d'un stade précoce du processus. L'idée principale concernant l'IA était d'utiliser l'apprentissage automatique pour aider à construire certains concepts, mais à l'heure actuelle, le travail consistait à évaluer l'efficacité de ces systèmes pour aider la communauté antidopage.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL souhaitait faire un commentaire sur le coût de l'IPA, car il semble qu'il y ait eu un malentendu. Tout d'abord, il a été clairement expliqué qu'il ne s'agissait pas d'une opération visant à gagner de l'argent, mais qu'elle comportait simplement un élément de recouvrement des coûts. Il était important de comprendre que cela ne concernait qu'un nombre limité de parties prenantes, car celles qui utilisaient ADAMS directement n'avaient pas besoin de transférer des données de leur propre système vers ADAMS et n'avaient pas besoin d'une IPA. L'objectif était de faciliter la vie des autres organisations. Cela pourrait également accroître l'efficacité de l'AMA, mais ce n'était pas l'objectif principal. L'objectif était de faciliter cet échange. Les calculs étaient très simples : soit les coûts étaient récupérés, soit l'AMA devait payer l'argent pour le faire et n'investissait pas cet argent dans le système mondial. Par conséquent, soit elle favorise quelques organisations qui ont besoin d'une IPA au détriment de l'ensemble du développement pour tous, soit elle accepte que ceux qui veulent utiliser une IPA participent à l'effort uniquement sur la base du recouvrement des coûts et que l'AMA continue d'investir de l'argent dans le système qui sert l'ensemble de la communauté, ce qu'il est nécessaire de comprendre. L'intention n'était pas de modifier la philosophie de la gratuité d'ADAMS, mais d'être équitable dans le modèle mis en œuvre.

D É C I S I O N

Mise à jour ADAMS notée.

- **3.4 Mise à jour des renseignements et des enquêtes**

LE PRÉSIDENT déclare que ce point est la suite de la discussion tenue à huis clos à Riyad et il donne la parole à M. Younger pour conclure sur ce sujet.

M. YOUNGER rappelle la décision prise à huis clos par les membres du Comité exécutif en décembre de l'année précédente de proposer un résumé anonyme de l'enquête en question. Il a brièvement rappelé aux membres que la décision avait été motivée par une lettre d'une OAD exprimant des inquiétudes quant aux risques potentiels pour la sécurité de sa source si le rapport complet était rendu public. Bien que le risque ait pu être considéré comme mineur, il était du devoir de l'AMA d'en évaluer soigneusement les répercussions. Il estime qu'un équilibre a été trouvé entre la transparence, en veillant à ce que le public ait un aperçu de l'enquête, et la responsabilité éthique de protéger les individus d'un préjudice potentiel. L'enquête n'ayant confirmé aucune allégation, il a été décidé de ne pas publier le rapport complet, mais de publier une déclaration sommaire. Il a estimé que cela était très prudent à ce moment-là et, avec l'approbation du Comité exécutif, l'AMA ira de l'avant avec sa publication et notifierait les parties concernées en conséquence.

Au nom des autorités publiques, DR MUROFUSHI a confirmé son soutien à la publication du rapport de synthèse de l'enquête.

M. DE VOS s'est exprimé au nom du mouvement sportif pour réitérer son soutien à l'approche adoptée. Il est d'accord avec la déclaration mais, pour éviter tout doute, il demande si le texte en italique sur la deuxième page des annexes est la déclaration.

LE PRÉSIDENT confirme et remercie les membres d'avoir approuvé la déclaration.

D É C I S I O N

La mise à jour des renseignements et des enquêtes a été notée et la déclaration proposée a été approuvée.

4. Groupe de travail du Comité exécutif sur la mise en œuvre du rapport Cottier

- 4.1 Rapport sur l'état d'avancement de la feuille de route

LE PRÉSIDENT donne la parole à M. Kemp pour qu'il donne un aperçu des améliorations opérationnelles en cours.

M. KEMP indique qu'il va faire le point sur la situation opérationnelle actuelle en ce qui concerne les recommandations émanant du rapport Cottier. Il a rappelé que le rapport final de M. Cottier avait été présenté au Comité exécutif en septembre de l'année précédente. Peu de temps après, le Comité exécutif a décidé de créer un groupe de travail plus restreint chargé d'examiner les recommandations et de voir ce qui pourrait être mis en œuvre et comment cela pourrait être réalisé. L'objectif du rapport de ce jour était de faire le point sur ces recommandations et sur ce qui était fait au sein de l'agence pour les mettre en pratique. En fin de compte, c'est la direction de l'AMA qui était responsable de la mise en œuvre de ces recommandations. Il a souhaité donner un aperçu de ces éléments techniques et des domaines dans lesquels ces améliorations ont été apportées. Il a également rappelé que le rapport Cottier avait confirmé qu'il ne s'agissait ni d'un cas de favoritisme à l'égard des autorités chinoises, ni d'une dissimulation. Cependant, comme tout type de crise ou de défi pour l'agence, elle a été considérée comme une occasion de réfléchir et de renforcer les processus déjà en place, et d'examiner ce qui pourrait être fait de plus pour améliorer la mise en œuvre du Programme mondial antidopage. À cette fin, les recommandations du rapport Cottier ont donné lieu à des améliorations opérationnelles dans quatre grandes catégories, et il s'efforcera de fournir un résumé à très grands traits des améliorations apportées dans ces quatre domaines.

Tout d'abord, il y a eu des améliorations liées au processus du département juridique, et en particulier à la gestion des résultats, notamment avec ce que l'on a appelé le Centre de gestion des résultats, qui est l'application logicielle de suivi des dossiers et de supervision de la gestion des dossiers. Deuxièmement, il y a le travail effectué par l'équipe de M. Younger au sein du département « Renseignements et enquêtes » en termes de triage des cas qui peuvent être multifactoriels et avoir un impact sur d'autres départements de l'AMA afin d'assurer la coordination entre les départements de manière adéquate sans mettre en péril l'indépendance des efforts du département « Renseignements et enquêtes ». Troisièmement, comme M. Matton y a fait allusion, il y a des recommandations relatives aux améliorations qui pourraient être apportées à ADAMS pour garantir que le département juridique de l'AMA ait, dans une certaine mesure, le département « Renseignements et enquêtes » soient au courant des cas à haut risque pour l'agence afin de les surveiller très attentivement. Enfin, les recommandations du rapport ont permis d'envisager des modifications du Code mondial antidopage actuel et des Standards internationaux connexes. Compte tenu du processus de mise à jour en cours du Code et des Standards, le moment était opportun pour réfléchir aux changements qui pourraient y être apportés.

Il y a deux éléments supplémentaires à l'étude, liés à la fois au rapport Cottier et au rapport de l'unité d'intégrité de World Aquatics, sur lesquels il n'entrera pas dans les détails, mais qu'il demande au comité exécutif de considérer comme étant liés aux quatre catégories susmentionnées, étant donné qu'ils concernent l'indépendance des ONAD et les contaminations. M. May et le professeur Rabin fourniront plus de détails dans les deux prochains points de l'ordre du jour. En ce qui concerne les améliorations détaillées, il s'efforcera de fournir un résumé à très grands traits. Le document est beaucoup plus détaillé, et il serait heureux de répondre à toutes sortes de questions techniques avec l'aide de ses collègues techniciens si nécessaire. En ce qui concerne le département juridique et le suivi de la gestion des résultats qu'il a mentionnés, les efforts se sont concentrés sur la mise en œuvre des recommandations du rapport Cottier par une meilleure normalisation et harmonisation de l'approche de la gestion des dossiers en interne. Il convient de noter qu'un grand nombre des recommandations formulées dans le rapport Cottier avaient déjà été traitées par le département juridique de l'AMA avant la publication du rapport, ce qui témoigne d'un apprentissage continu dans le cadre d'activités quotidiennes où des possibilités d'amélioration ont été constatées. Il est agréable de savoir que les recommandations de Cottier ont été cohérentes avec les conclusions internes. À cette fin, un certain nombre d'entre elles ont déjà été identifiées et mises en œuvre. Plus précisément, des efforts ont été déployés pour améliorer la normalisation de la documentation, de l'étiquetage et des protocoles de communication en interne,

et pour automatiser ce processus afin d'obtenir une meilleure visibilité sur l'ensemble de la gestion des dossiers en temps réel.

En ce qui concerne les améliorations en matière de renseignements et d'enquêtes, M. Younger pourra élaborer si nécessaire, mais l'objectif principal est que l'équipe des renseignements et des enquêtes soit consciente de la sensibilité des cas particuliers auxquels elle est confrontée et de la manière dont ils peuvent être liés à d'autres activités au sein de l'agence. Il a réaffirmé que cela avait été fait de manière à ne pas compromettre l'indépendance du travail de l'équipe des renseignements et des enquêtes au niveau interne. Si nécessaire, lorsque ce nouveau cadre de triage et de hiérarchisation aura été finalisé par le département « Renseignements et enquêtes », il sera heureux de fournir plus de détails au comité exécutif sur le processus.

Pour en revenir à ADAMS, le rapport Cottier avait clairement recommandé la mise en place d'une sorte de système d'alarme pour attirer l'attention de l'AMA sur les cas exceptionnels, qui méritaient peut-être plus d'attention et qui ne suivaient pas nécessairement la pratique habituelle. Il a été difficile d'établir les critères d'un cas exceptionnel, étant donné qu'il y a plus de 3 000 cas par an. Toutefois, dans l'intervalle, un système d'alarme a été mis en place pour alerter le service juridique dans les cas où la mise à jour appropriée n'a pas été fournie par l'autorité de gestion des résultats dans ADAMS en lien avec un résultat d'analyse anormal pour une substance interdite, de sorte qu'il n'y ait pas de retard injustifié. Le département des perspectives numériques travaille actuellement en étroite collaboration avec le département juridique pour voir ce qui pourrait être fait de plus, ce qui pourrait impliquer d'affiner le processus de gestion des résultats dans ADAMS ou de travailler avec un logiciel supplémentaire connecté à ADAMS pour aider à améliorer ce système de type alarme dans ADAMS.

Enfin, il convient de noter que, dans le cadre du processus de mise à jour du Code lui-même, l'équipe de rédaction du Code avait déjà rédigé des dispositions qui prévoyaient essentiellement un niveau supplémentaire d'examen des affaires avant qu'elles ne soient rejetées. En d'autres termes, sous réserve de l'approbation des parties prenantes, du Comité exécutif et du Conseil de fondation, le concept d'expert indépendant chargé de l'examen serait ajouté au Code. Cette proposition exigerait que tous les sportifs soient informés de leur cas, que des suspensions provisoires soient imposées conformément au code, mais aussi qu'un expert indépendant chargé de l'examen examine un cas avant qu'il ne soit rejeté par une organisation antidopage et fournisse un avis écrit à l'organisation antidopage et à l'AMA sur l'opportunité de rejeter le cas, en raison d'un écart par rapport aux Standards internationaux, d'une AUT ou de toute autre raison, et que l'AMA reçoive une copie de cette décision. Peut-être plus important encore, si une organisation antidopage ne suit pas ce processus, il pourrait s'agir d'une question de conformité traitée par la norme internationale appropriée.

Il espère que cela a été utile en termes de mise à jour de très haut niveau sur l'état des différentes questions de mise en œuvre, mais il serait heureux de répondre à toute question plus technique liée aux points détaillés du rapport.

Enfin, il souhaite donner la parole à M. Wenzel car, lors de la réunion de Riyad, des questions ont été posées sur la publication des annexes Cottier et le moment semble opportun pour faire le point sur ce dossier.

M. WENZEL rappelle la recommandation faite en septembre 2024 par le conseiller externe de l'AMA en matière de protection des données selon laquelle, s'il est nécessaire, compte tenu de l'intérêt public, de publier le rapport Cottier, la même justification n'existe pas pour les annexes. Ce conseiller en protection des données a estimé que la publication des annexes comporterait des risques juridiques et non juridiques, notamment en ce qui concerne les renseignements personnels, la protection des données, les informations confidentielles, les tiers, mais aussi la divulgation de techniques d'enquête. L'avis reçu en septembre 2024 avait également attiré l'attention sur le fait que la divulgation de ces annexes, qui comprenaient des rapports d'entretiens avec des tiers, pourrait également dissuader des tiers de coopérer aux enquêtes de l'AMA à l'avenir. En outre, et c'est important, l'avis avait mentionné le risque qu'une publication d'annexes très techniques puisse être utilisée par des acteurs extérieurs, intentionnellement ou non, pour mal interpréter ou mal caractériser les informations contenues dans les annexes. Le rapport indique clairement que ces risques peuvent être atténués dans une certaine mesure par le caviardage, mais qu'il subsiste un risque résiduel. Il ne serait pas éliminé. À la suite de la discussion lors de la réunion du Comité exécutif à Riyad, il est retourné voir le conseiller en protection des données afin d'obtenir un devis pour le travail qui serait nécessaire afin d'évaluer et d'expurger, le cas échéant, les annexes. L'avocat externe avait clairement indiqué qu'il s'agirait d'un travail considérable. Il s'agirait de rencontrer et de discuter avec M. Cottier lui-même pour comprendre certains risques, mais aussi avec certains des tiers mentionnés, y compris ceux qui ont été interrogés et qui figurent dans les annexes. Le devis qui avait été reçu pour effectuer ces travaux se situait entre 40 000 et 75 000 euros. Comme il l'a déjà dit, de son point de vue et de celui de la direction de l'AMA, les annexes ne sont pas nécessaires pour comprendre le rapport Cottier. En effet, une grande partie des annexes a même été citée directement dans le rapport. Il pense que l'AMA a été claire récemment, y compris lors du symposium dix jours auparavant, sur l'importance d'aller de

l'avant. Cela ne signifie pas qu'elle ne mettra pas en œuvre les leçons et les enseignements du rapport Cottier que M. Kemp vient d'expliquer. Toutefois, il a été estimé qu'il n'était pas nécessaire ou utile à ce stade de publier les annexes. Avec ou sans caviardage, il y aurait un risque à la fois juridique et non juridique à le faire, en plus, bien sûr, du coût non négligeable de la réalisation de cet exercice de caviardage.

M. LALOVIC remercie l'AMA, en particulier MM. Kemp et Wenzel, pour le rapport détaillé. Il s'est réjoui que certaines de ces initiatives aient déjà été menées à bien. En tant que membre de ce groupe de travail, il doit dire que le leadership de Mme Battaini-Dragoni a été exceptionnel, et il est encouragé de voir à quel point l'AMA prend au sérieux les recommandations et les suit. Il a encouragé l'AMA à mettre en place une stratégie de communication claire sur la mise en œuvre des différentes recommandations. Les sportifs et la communauté antidopage dans son ensemble avaient besoin d'entendre et de voir que l'AMA prenait les crises comme une occasion d'apprendre et de rendre le système encore plus efficace. Il y aura toujours des possibilités d'améliorer la façon dont le travail est effectué, et il est important pour l'AMA de montrer aux sportifs qu'elle continue à aller de l'avant et d'expliquer les mesures concrètes qui sont mises en œuvre. Au nom du Mouvement olympique, il a encouragé l'AMA à poursuivre ses efforts et attend avec impatience les prochaines mises à jour.

DR MUROFUSHI note que OneVoice n'a pas de position unanime; cependant, au nom de l'Asie, il reconnaît les efforts et les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail.

En ce qui concerne l'expert indépendant chargé de l'examen, l'Asie a demandé des éclaircissements sur la mise en place d'un mécanisme permettant d'informer le Comité exécutif des cas soumis à l'expert indépendant chargé de l'examen. À la page 8, il est fait référence à la notification à l'athlète avec une copie envoyée à l'AMA. Il souhaite savoir à quel niveau de l'AMA cela sera envoyé. De même, dans certains cas pour l'ensemble de la communauté importants, jusqu'à quel point ces informations seraient-elles partagées ?

M. DE VOS demande quand les activités du groupe de travail sur le rapport Cottier seront finalisées. Deuxièmement, quels étaient les coûts de mise en œuvre des actions identifiées et en cours de mise en œuvre? En ce qui concerne les propos de M. Wenzel, il pense que tout le monde est d'accord pour dire qu'il est temps de tourner cette page. Cela a été dit à plusieurs reprises. Le rapport lui-même est, selon lui, plus que suffisant. Des fonds supplémentaires ne devraient certainement pas être investis dans les annexes, qui n'ont finalement fait qu'étayer les conclusions du procureur indépendant.

M. KEMP prend note des commentaires de M. Lalovic et convient tout à fait qu'une certaine forme de stratégie de communication serait nécessaire pour faire connaître ce qui est fait à l'interne pour donner suite aux recommandations du groupe de travail.

Il laissera la réponse à la question de M. Murofushi en dernier parce qu'il a besoin de l'aide de M. Wenzel en ce qui concerne l'expert indépendant chargé de l'examen, et il demandera à M. Wenzel de fournir plus de détails sur l'état de cette disposition en ce qui concerne la mise à jour du Code.

En réponse à M. De Vos, en ce qui concerne le groupe de travail, ses activités sont essentiellement terminées, mais il existe une obligation de faire rapport au Comité exécutif, comme cela a été fait ce jour-là, au cas où le groupe de travail devrait poursuivre ses activités. Les coûts étaient relativement négligeables à l'époque, mais ils pourraient augmenter en fonction des solutions informatiques mises en place. En ce qui concerne le travail effectué en matière de renseignements et d'enquêtes, les coûts étaient également négligeables, mais il s'agissait davantage d'une question de personnel en termes d'heures passées par M. Younger et son équipe à construire un cadre, sans coûts associés. En ce qui concerne les procédures juridiques, là encore, le personnel a consacré du temps à l'élaboration de ces protocoles, mais cela a été considéré comme un investissement important qui ne s'accompagnait pas d'un coût financier énorme. Mais bien sûr, comme pour toutes les solutions informatiques, il y a un coût. Les coûts à ce jour ont été très limités parce qu'ils faisaient partie de la feuille de route du développement d'ADAMS qui avait déjà été budgétisée. Toutefois, si l'on décidait d'utiliser un logiciel supplémentaire, il pourrait en résulter des coûts additionnels qui n'ont pas encore été déterminés. Il pense qu'il s'agit là d'un élément important à ajouter aux futures mises à jour du Comité exécutif sur les recommandations du groupe de travail, à savoir le coût associé à tout nouveau développement.

Il donne la parole à M. Wenzel pour qu'il fournisse plus de détails sur l'expert indépendant chargé de l'examen.

M. WENZEL a apprécié la question du Dr Murofushi. Il n'avait pas de réponse définitive car il pensait que cette question mériterait probablement une discussion plus approfondie avec l'équipe du Code et avec d'autres membres de la direction de l'AMA. C'était une question intéressante et, pour être franc, une question à laquelle il n'avait pas pensé auparavant. En première réaction à la question, il a noté que la disposition prévoyait que lorsqu'une OAD envisageait de clore un cas où il y avait un RAA sans aller plus loin, elle devait alors consulter

l'expert indépendant chargé de l'examen. Il a estimé que le véritable problème se posait lorsqu'une OAD ne faisait pas cela et ignorait simplement l'obligation de s'adresser à l'expert indépendant chargé de l'examen, ou ne suivait pas la recommandation de l'expert indépendant chargé de l'examen. Il était peut-être moins délicat que l'OAD consulte l'expert indépendant chargé de l'examen et suive ensuite la recommandation, y compris si l'affaire devait aller de l'avant ou s'il était convenu qu'elle n'était pas pertinente pour des raisons de politique publique, par exemple, et qu'elle ne devait pas aller de l'avant. En tout état de cause, les cas où un résultat d'analyse anormal n'a pas progressé sont très rares, exceptionnels, et les cas où un OAD contournerait ou ne suivrait pas la procédure de l'expert indépendant chargé de l'examen ou ignorerait la recommandation de l'expert indépendant chargé de l'examen seraient encore plus rares. Dans ces cas, il pense qu'il est très probable, voire inévitable, que l'AMA fasse elle-même appel. Lorsque l'AMA fait appel, les cas d'appel et leurs résultats sont inclus dans les documents distribués au Comité exécutif. En particulier lorsque le processus a été contourné ou qu'une recommandation a été ignorée, la question de savoir s'il y aurait ou non une notification au Comité exécutif avant qu'un appel ne soit déposé mérite certainement d'être débattue. Il est évident qu'à ce stade, il s'agirait en principe de cas confidentiels qui n'auraient pas fait l'objet d'une gestion des résultats, et encore moins d'une décision. Par conséquent, s'il devait y avoir un signalement, il devrait certainement être fait d'une manière qui respecte la confidentialité de ce processus et la protection des données. Il s'agit d'une question très intéressante à laquelle il conviendra de réfléchir davantage.

D É C I S I O N

Le rapport sur l'état d'avancement de la feuille de route a été noté.

- 4.2 Création du groupe de travail de l'AMA sur les contaminations

LE PRÉSIDENT rappelle qu'il s'agit d'un point soumis à une décision. La mise en œuvre du rapport Cottier s'est poursuivie et le Groupe de travail sur les contaminations devait être créé pour répondre aux recommandations de ce rapport. Il a également rappelé que certaines modifications du document avaient été demandées par OneVoice, et que la version mise à jour avait été communiquée à tout le monde mercredi. Il donne la parole au professeur Rabin.

Le PROFESSEUR RABIN rappelle que, lors de la réunion du Comité exécutif tenue en décembre dernier à Riyad, la direction de l'AMA a été chargée de mettre en place un groupe de travail sur les contaminations. Comme indiqué précédemment, l'objectif était d'établir un groupe de travail composé d'experts de différents domaines pertinents afin d'adopter une approche holistique des situations de contamination et de formuler des recommandations générales afin de les présenter au Comité exécutif, si possible dans un délai d'un an environ. Il était important de préciser que ce groupe de travail travaillerait en coordination avec le Groupe de travail sur les contaminants, créé en 2018, et le Groupe de travail sur le dopage involontaire, créé l'année précédente. Bien que ces deux groupes soient essentiellement scientifiques et éducatifs, le groupe de travail sur les contaminations bénéficierait de l'analyse technique nécessaire au cours de ses discussions et aurait pleinement accès aux rapports et documents élaborés par ces deux groupes. Comme indiqué dans le mandat du Groupe de travail sur les contaminations, certains des principaux objectifs du groupe seraient d'identifier les différentes situations à l'origine des cas de contamination individuelle et collective dans le sport qui ont mené à des résultats d'analyse anormaux et à des violations des règles antidopage en vertu des règles antidopage actuelles, ainsi que de compiler les paramètres pertinents pour évaluer la situation globale associée à la contamination et réfléchir aux tendances passées, présentes et futures des problèmes de contamination affectant l'antidopage dans le sport. Il ferait également des recommandations au Comité exécutif de l'AMA sur la meilleure façon de traiter les situations de contamination, y compris tout ajustement des règles et politiques antidopage si nécessaire, et enfin, évaluerait les conséquences des politiques antidopage et autres et leurs répercussions éventuelles hors de la sphère de l'antidopage. Il s'agit notamment de l'industrie alimentaire et des réglementations applicables à l'industrie alimentaire, du traitement vétérinaire du bétail ou des réglementations relatives aux compléments alimentaires, pour n'en citer que quelques-uns.

La veille, le Japon et l'Océanie ont demandé que le mandat soit légèrement modifié par l'ajout du texte suivant : « Le Groupe de travail sur les contaminations doit tenir compte de la nécessité d'assurer un système antidopage qui puisse distinguer de manière adéquate les cas de contamination réelle et de dopage intentionnel, qui soit juste, proportionné et transparent, qui favorise la confiance des sportifs et de toutes les parties prenantes dans le système et, enfin, qui soit durable d'un point de vue pratique et financier ». Un tel amendement est bien sûr le bienvenu et il remercie le Japon et l'Océanie d'avoir apporté ce léger amendement. Il souhaitait soulever deux points. Tout d'abord, il recommande de remplacer « doit prendre en compte » par « devrait prendre en compte », afin de mieux refléter l'intention du Groupe de travail sur les contaminations d'aborder ces points, sans pour autant les rendre contraignants, étant donné que le groupe ne fera que des recommandations au Comité exécutif. Sa deuxième recommandation serait de demander aux représentants du

Japon et de l'Océanie de préciser ce qu'ils entendent par « transparent », afin de s'assurer que cela n'impose pas, par exemple, une divulgation publique systématique des cas de contamination.

La composition du groupe de travail reflétait l'approche holistique de la tâche à accomplir, avec un bon équilibre entre des personnes expérimentées dans le domaine de l'antidopage et des personnes membres d'organisations qui avaient eu à traiter dans le passé la question de la contamination au niveau national et du point de vue de l'antidopage. La tâche sera évidemment difficile, mais comme la contamination est un domaine en pleine expansion et qu'elle crée des obstacles avec les pratiques antidopage, la décision a été prise d'établir un petit groupe très réactif pour s'assurer qu'il puisse maintenir une dynamique solide et produire des recommandations, espérons-le, dans un délai assez court. Enfin, il a chaleureusement accueilli et remercié les membres qui ont aimablement accepté de participer au Groupe de travail.

DR MUROFUSHI note que OneVoice a soutenu la création du Groupe de travail sur les contaminations et remercie le professeur Rabin. Par ailleurs, OneVoice a proposé un amendement, comme indiqué, ou un ajout au mandat afin qu'il soit examiné par le Comité exécutif. Cette proposition avait été initialement présentée par l'Océanie et l'Asie aux membres de OneVoice, et il avait été convenu de la soumettre en tant que proposition de OneVoice. La demande portait sur l'élargissement des objectifs du mandat afin d'inclure quatre perspectives essentielles au maintien d'un système antidopage efficace et stable : premièrement, faire une distinction adéquate entre les cas de contamination réelle et de dopage intentionnel. Deuxièmement, elle doit être équitable, proportionnée et transparente. Troisièmement, promouvoir la confiance des sportifs et des autres parties prenantes dans le système. Quatrièmement, être durable d'un point de vue pratique et financier. M. McCann, de l'Océanie, expliquera le raisonnement qui sous-tend ces quatre points.

M. MCCANN souhaite tout d'abord remercier le professeur Rabin pour la discussion approfondie qui s'est tenu à Lausanne la semaine précédente et qui a permis de clarifier un certain nombre d'aspects concernant les groupes de travail et les divers travaux en cours au sein de l'AMA en matière de contamination et de questions liées à la contamination. En ce qui concerne ces ajouts particuliers, ils ont été considérés comme reflétant le fait que le travail plus large doit prendre en compte les implications pour les cas de contamination de manière plus générale dans le cadre de son travail, et s'assurer qu'il est relié à ces autres groupes de travail dans la mesure du possible.

Au nom du mouvement sportif, M. DE VOS a également soutenu la création, la composition et le mandat du groupe de travail, y compris les amendements proposés par OneVoice et clairement expliqués par le Dr Murofushi, qu'il a remercié. Il attend avec impatience les recommandations du groupe de travail, qui pourraient avoir un impact important sur le concept ou le futur concept de contamination. C'était important, surtout au vu du nombre croissant de cas de contamination, mais un peu déroutant dans la mesure où le groupe de travail était censé conclure ses activités en mars 2026, c'est-à-dire après l'approbation du nouveau Code de l'AMA. Il a demandé comment le groupe de travail serait en mesure de prendre en compte tout ou partie de ses recommandations en décembre, si nécessaire.

M. BIDNYI remercie le professeur Rabin pour sa présentation détaillée. Il était très important pour l'Europe d'obtenir des éclaircissements sur la relation entre le groupe de travail proposé et l'actuel groupe de travail sur les contaminants, ainsi que sur les responsabilités et les limites respectives. L'Europe a également demandé à l'AMA d'envisager de modifier le mandat afin d'inclure la participation d'un expert en sécurité des aliments et des médicaments, ainsi que d'un expert en laboratoires. En outre, l'Europe souhaite être précise en demandant à l'AMA si elle envisage de modifier le mandat du groupe de travail afin de permettre aux OAD/ONAD d'être invitées à apporter des contributions sur une base ad hoc.

Le PROFESSEUR RABIN apprécie les commentaires et déclare qu'il essaiera d'être bref. Tout d'abord, comme indiqué précédemment, il se félicite des ajouts du Japon et de l'Océanie, qui seront inclus dans les termes de référence. Le seul point, comme il l'a mentionné, est la recommandation de l'AMA de remplacer le « doit » par un « devrait », pour les raisons qu'il a expliquées.

En réponse à M. De Vos, il s'est félicité du soutien apporté par le mouvement sportif à la création du groupe de travail. En ce qui concerne la dynamique vis-à-vis des autres activités, à savoir la révision du Code et des Standards internationaux et documents connexes, il s'agit de quelque chose qui se présente dans un avenir proche, et c'est pourquoi l'objectif est d'activer ce groupe le plus rapidement possible. S'il y a quelque chose de majeur qui pourrait affecter le Code, il y a toujours la possibilité de renvoyer ce point à l'équipe de projet du Code à très court terme. Toutefois, il a été prévu que, s'il y avait des ajustements techniques, ils concerneraient principalement les documents techniques, comme cela a été le cas pour les travaux du Groupe de travail sur les contaminants.

Il remercie M. Bidnyi pour son commentaire et précise que, comme il l'a indiqué dans sa brève introduction, le Groupe de travail sur les contaminants est très technique par essence. Son travail consistait, lorsqu'un

contaminant avait été identifié, à essayer de trouver des solutions techniques, en particulier en modifiant les Documents techniques inclus dans les pratiques de laboratoire, afin d'aborder ce point de manière pratique. En ce qui concerne la participation d'autres experts, c'est ce qui se fait au sein du groupe de travail sur les contaminants, qui compte des experts en résidus alimentaires et des experts en laboratoire, et il a été jugé approprié de maintenir ces discussions techniques au sein du Groupe de travail sur les contaminants. Néanmoins, si le groupe de travail sur les contaminations devait avoir besoin d'une contribution technique, il serait absolument encouragé à écouter des experts externes ou à se mettre en rapport avec eux. C'est l'approche habituellement adoptée par l'AMA et il n'y a pas de raison que le groupe de travail sur les contaminations fonctionne différemment. Il espère que cela répond à la question.

LE PRÉSIDENT demande si le Comité exécutif est d'accord pour approuver la création du Groupe de travail de l'AMA sur les contaminations, y compris le mandat et la composition proposés, ainsi que les amendements qui ont été distribués la veille.

D É C I S I O N

Approbation de la proposition de création d'un
Groupe de travail de l'AMA sur les contaminations.

- 4.3 Création du Groupe de travail de l'AMA sur l'indépendance opérationnelle des ONAD

LE PRÉSIDENT rappelle qu'il s'agit d'un point de discussion, comme cela a été décidé le 17 mars, lorsque le projet de mandat et de composition a été distribué; l'approbation sera demandée après la réunion.

M. MAY a indiqué qu'il ferait une brève mise au point sur la proposition de création du Groupe de travail sur l'indépendance opérationnelle des ONAD et qu'il serait heureux de répondre aux commentaires ou aux questions après la présentation. Comme l'a déjà mentionné M. Kemp, lors de la réunion du Comité exécutif de décembre 2024 à Riyad, le rapport du Groupe de travail sur la mise en œuvre du rapport Cottier a été approuvé par le Comité exécutif. La recommandation 6.2 demande et recommande au Comité exécutif de l'AMA de créer un groupe de travail chargé d'explorer les questions liées à la structure des différentes organisations nationales antidopage et à l'impact de la bonne gouvernance. Sur la base de cette recommandation, l'AMA a rédigé une proposition de mandat et de structure de la composition du nouveau groupe de travail. Comme l'a indiqué le Président, ce projet a été distribué aux membres du Comité exécutif le 17 mars pour consultation et discussion. Un vote circulaire sera organisé dans les semaines à venir pour obtenir l'approbation formelle de la création et de la composition de ce groupe.

En ce qui concerne le mandat proposé, le mandat initial du groupe de travail serait de mars ou peut-être d'avril, puisque nous sommes déjà à la fin du mois de mars, jusqu'à décembre 2025. Il rendrait compte au Comité exécutif de l'AMA. La présidente du groupe serait la rapporteure officielle et serait chargée d'assurer la coordination avec la direction de l'AMA et de fournir les rapports pertinents au Comité exécutif de l'AMA. Lui-même, en tant que directeur de la mobilisation et du développement, ainsi que M. Tim Ricketts, directeur des contrôles, assureraient la liaison entre l'AMA et le groupe de travail proposé.

En ce qui concerne les objectifs et activités clés proposés pour le groupe de travail, qui figurent dans le mandat dont les membres ont reçu une version provisoire, le premier objectif consisterait à examiner les conclusions relatives à l'indépendance opérationnelle des ONAD dans les rapports intérimaire et final du procureur indépendant M. Eric Cottier, ainsi que les conclusions du Comité de révision des audits antidopage de World Aquatics, publiées en juillet 2024. Le deuxième objectif consisterait à examiner les pratiques actuelles des ONAD et à élaborer des recommandations précises pour répondre à la recommandation 6.2 du rapport du groupe de travail sur la mise en œuvre du rapport Cottier. Il s'agirait notamment d'examiner les changements proposés concernant l'indépendance opérationnelle des ONAD dans le cadre du processus de mise à jour du Code 2027 et des Standards internationaux, et d'évaluer si des ajustements peuvent être recommandés. Il a noté, en réponse également à une question posée au professeur Rabin, que le calendrier du processus de mise à jour du Code et des Standards était assez serré. Une fois le groupe de travail approuvé et mis en place, les échéances seront certainement prises en compte pour s'assurer que tout changement potentiel puisse être incorporé dans le processus actuel. En outre, le groupe identifiera toute considération supplémentaire qui pourrait nécessiter une évaluation plus approfondie et une éventuelle prise en compte dans les futures révisions des Standards internationaux. Il existe actuellement un Guide sur l'indépendance opérationnelle des ONAD, qui fera également partie du processus de révision. Enfin, le groupe de travail a proposé de discuter des améliorations potentielles et des meilleures pratiques qui pourraient être envisagées par les organisations antidopage et l'AMA pour répondre à la perception que certains sportifs pourraient avoir d'éventuels conflits d'intérêts lorsque les ONAD sont chargées de superviser leurs propres sportifs, en particulier ceux qui doivent participer à des manifestations sportives internationales. Le dernier objectif, ou objectif proposé, du groupe de

travail serait de fournir une feuille de route globale des recommandations, ainsi que toute considération à prendre en compte en ce qui concerne le calendrier potentiel de leur mise en œuvre.

La composition proposée du groupe de travail était de six membres. Des contacts informels ont été pris avec les différents groupes proposés afin de recevoir des recommandations quant aux personnes qui pourraient être les mieux placées pour faire partie de ces groupes. Il a été confirmé qu'une membre indépendante du Comité exécutif de l'AMA, Mme Venetia Bennett, présiderait le groupe de travail proposé. Le Conseil des sportifs et OneVoice, pour les autorités publiques, ont été invités à désigner un représentant. M. Michael Vesper était la proposition du Comité international olympique et du mouvement sportif. Une discussion est en cours avec le Groupe consultatif d'experts sur les ONAD de l'AMA pour qu'il nomme un représentant, et M. Olivier Banuls représenterait le Groupe consultatif d'experts sur les contrôles stratégiques de l'AMA, sous réserve de l'approbation du Comité exécutif.

LE PRÉSIDENT remercie les membres du Comité exécutif d'avoir accepté la proposition, en particulier Mme Bennett d'avoir accepté la proposition d'être la présidente indépendante du groupe.

DR MUROFUSHI confirme au nom des autorités publiques que OneVoice soumettra une nomination au groupe de travail dès que possible. En ce qui concerne la composition du groupe, il a demandé des conseils sur le domaine d'expertise le plus approprié pour le candidat du gouvernement.

Au nom de l'Europe, M. BIDNYI souhaite commenter la proposition de groupe de travail sur l'indépendance opérationnelle de l'ONAD. Tout d'abord, l'Europe a demandé à l'AMA de veiller à ce que les résultats du groupe de travail puissent être incorporés dans le Code 2027 et les Standards internationaux, si le groupe lui-même le jugeait nécessaire. A ce titre, l'Europe demande que le calendrier fixé dans le mandat soit rédigé de manière à prendre en compte cet aspect. L'Europe souhaite également s'assurer que le Groupe consultatif d'experts de l'AMA sur les ONAD a été dûment autorisé à examiner et à nommer son propre représentant au sein du groupe de travail. Comme dans le cas du Groupe de travail sur les contaminations, l'Europe a voulu s'assurer qu'il étaient adéquatement tenu compte des échéances et des répercussions potentielles du Code et des Standards. Enfin, il a noté que l'indépendance opérationnelle de l'ONAD était depuis longtemps une préoccupation en Europe. À cet égard, le groupe de suivi de la convention antidopage du Conseil de l'Europe a produit une recommandation sur l'indépendance opérationnelle en 2018, qui pourrait servir de document clé contenant des principes importants qui pourraient être utiles au nouveau groupe de travail. Forte de cette expérience, l'Europe est prête à soutenir cette activité et à y contribuer si nécessaire.

MME BENNETT remercie l'AMA de lui avoir offert la possibilité de participer au groupe de travail, qui est l'un des groupes de travail créés par l'AMA et par l'intermédiaire du Comité exécutif à la suite des discussions très constructives du groupe de travail constitué après la réception du rapport Cottier et dirigé par Mme Battaini-Dragni. Elle souhaite confirmer qu'elle est consciente de l'importance d'assurer l'indépendance opérationnelle des ONAD et de l'impact que cela pourrait avoir sur l'objectif ultime de l'AMA, qui est, bien sûr, d'offrir des conditions équitables aux sportifs. Elle tient à remercier tout particulièrement le ministre Bidnyi pour ses commentaires et ses suggestions concernant le rapport 2018 et l'offre de soutien de l'Europe. Elle est heureuse d'accepter le rôle de présidente du groupe de travail et se réjouit de travailler avec ses collègues lorsque le groupe complet sera nommé afin de remplir le mandat du groupe de travail.

M. EMONYI remercie M. May pour cette mise à jour. Il est impératif que les ONAD restent à l'abri de tout conflit réel ou perçu comme tel, dans l'intérêt de contrôles objectifs et impartiaux. Les athlètes ont exprimé leur préoccupation constante quant au risque que les ONAD favorisent leurs propres athlètes au détriment d'une application impartiale des règles, en l'absence d'un plus grand nombre de contrôles indépendants, en particulier au niveau international. Il estime que la mise en place du groupe de travail permettra de répondre à certaines de ces préoccupations, qui sont cruciales pour instaurer et maintenir la confiance dans le système.

M. PINI remercie M. May et soutient l'intervention de M. Emonyi. Le Conseil des sportifs a pleinement soutenu la création du groupe de travail sur l'indépendance opérationnelle de l'ONAD. Les sportifs avaient besoin de savoir que leur ONAD était indépendante, transparente et libre de toute influence extérieure, et qu'elle suivait toutes les meilleures pratiques en matière de bonne gouvernance. Le groupe de travail est un pas dans la bonne direction et il se félicite de l'accent mis sur la gouvernance et la conformité pour renforcer les structures antidopage. Il se réjouit de pouvoir contribuer à ce processus et de veiller à ce que la voix des sportifs y occupe une place centrale, et confirmera la présence d'un représentant du sportif la semaine prochaine, si possible.

M. MAY remercie les membres pour leurs commentaires. En réponse à M. Murofushi, il pense que certaines recommandations pourraient être faites à OneVoice après la réunion sur le type de représentation et d'expérience recherchée auprès des autorités publiques. De manière générale, étant donné que le groupe de travail se penchera sur la gouvernance des ONAD et sur leur structure, qu'il cherchera à comprendre

l'environnement juridique et qu'il aura la possibilité d'examiner différentes régions du monde, la collaboration avec le reste du groupe pourrait s'avérer utile.

En réponse au ministre Bidnyi, Mme Bennett avait réagi à ses commentaires et à son offre de soutien. Il prendra en compte les autres commentaires, notamment en s'assurant ou en proposant que le groupe de travail prenne en considération les calendriers liés à la mise à jour du Code 2027 et des Standard internationaux et en examinant ce qui a été proposé à ce moment-là dans les documents et s'il est nécessaire de proposer des changements ou des recommandations pour échanger avec les équipes de rédaction concernées ainsi qu'avec les parties prenantes, le cas échéant. Il pense que cela sera intégré dans le plan de travail mais, en tant que présidente, Mme Bennett devra le déterminer, bien que cela soit certainement dans la ligne de mire du groupe de travail.

Le groupe consultatif d'experts sur les ONAD serait invité à nommer son expert au sein du groupe. Cela a également été noté.

En réponse à M. Emonyi, il convient que la présence de membres du Groupe consultatif d'experts sur les contrôles stratégiques, ainsi que du directeur des contrôles, qui conseille ce groupe ou assure la liaison avec l'AMA, permettrait l'analyse des questions liées aux contrôles et aux contrôles indépendants des sportifs, en particulier dans la période précédant les manifestations internationales. Il y avait ou pourrait y avoir des éléments déjà dans le Standard international sur les contrôles, ou des éléments à l'étude, qui les renforceraient également, et il pourrait s'agir simplement de les mettre en œuvre davantage ou d'en contrôler la mise en œuvre par les organisations antidopage. Cela ferait certainement partie du processus.

Il a remercié M. Pini et le Conseil des sportifs pour leur soutien au groupe et s'est réjoui de recevoir prochainement l'expert recommandé pour le groupe.

Il a remercié Mme Bennett d'avoir accepté de relever le défi et a espéré que lui et son équipe pourraient la soutenir autant que nécessaire tout au long du processus.

MME BERHANE a fait siens les propos de ses collègues au nom du mouvement sportif en remerciant les deux membres indépendants d'avoir accepté ce rôle, car leurs voix étaient appréciées. Il était très important pour la structure de gouvernance que leurs voix soient entendues.

D É C I S I O N

Prise en note de la création du groupe de travail de l'AMA sur l'indépendance opérationnelle des ONAD.

5. Gouvernance

- 5.1 Élection du président et des vice-présidents de l'AMA en 2025 – mise à jour du processus

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique, à titre d'information uniquement, que le processus, qui a débuté le 2 décembre par le lancement d'un appel de candidatures, s'est poursuivi. Tous les dossiers reçus ont été transmis le 4 février au Comité des nominations, qui informera le Conseil de fondation du résultat de l'évaluation le lendemain. Le lundi, il était prévu de diffuser de l'information sur les candidats, et l'élection est toujours prévue pour le 29 mai. Il souhaite simplement confirmer que le processus suit son cours.

D É C I S I O N

Mise à jour de l'élection du président et du vice-président de l'AMA en 2025 prise en note.

- 5.2 Renouvellement des mandats des membres indépendants et des membres du mouvement sportif du Comité des nominations

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL rappelle que la question a été abordée lors de la réunion précédente. Les membres ont reçu les deux noms des membres proposés pour le renouvellement. L'un était un membre indépendant et l'autre était issu du mouvement sportif : Mme Regine Buettner (Allemagne) et M. Kelly Fairweather (Afrique du Sud). Le Comité exécutif a été invité à renouveler formellement sa nomination au Comité des nominations.

Au nom de One Voice, DR MUROFUSHI approuve le renouvellement du mandat de Mme Buettner et de M. Fairweather.

M. DE VOS se félicite d'être à nouveau d'accord avec les autorités publiques. Au nom du mouvement sportif, il a confirmé son soutien à la reconduction des mandats de Mme Buettner et de M. Fairweather.

LE PRÉSIDENT demande au Comité exécutif s'il est d'accord pour reconduire formellement les membres suivants du Comité des nominations de l'AMA : Mme Regine Buettner (Allemagne), membre indépendant, et M. Kelly Fairweather (Afrique du Sud), membre du mouvement sportif, pour un mandat de trois ans commençant le 15 mai 2025 et se terminant le 14 mai 2028.

D É C I S I O N

Les propositions de renouvellement des mandats des membres du Comité des nominations sont approuvées.

- **5.3 Mise à jour du comité des risques et de l'audit**

LE PRÉSIDENT donne la parole à Mme Nathalie Bourque, présidente du Comité risques et audit, pour présenter ce point.

MME BOURQUE a apprécié l'occasion qui lui a été donnée de se présenter, car c'était la première fois qu'elle le faisait. Son Comité en était un bon, avec l'apport de M. Kemp et Mme Chung, qui faisait une grande différence.

Elle commencerait par l'audit. Mme Chung a fait un excellent travail et s'est assurée que les finances étaient très bonnes. L'un des objectifs était de veiller à ce que chaque dollar soit très bien investi, ce qui a été le cas. Au cours de l'année écoulée, des contrôles ont été effectués sur les subventions de recherche, qui ont montré que plus de 95% de l'argent était bien investi. Il y a eu quelques cas où elle s'est arrêtée, mais c'est la vie. Dans l'ensemble, les performances ont été très bonnes.

En ce qui concerne le risque, qu'elle considère comme le plus grand aspect du mandat, la plus grande part de risque est évidemment la réputation. Sans une bonne réputation, il n'y aurait pas d'AMA. Jusqu'à présent, l'AMA a toujours eu une très bonne réputation. Comme pour toute autre organisation, la plus grande préoccupation était d'obtenir suffisamment d'argent pour mener à bien sa mission, en faveur des sportifs du monde entier. De nombreuses discussions ont eu lieu avec M. Kemp sur l'idée d'ajouter de nouvelles sources de recettes. Elle est consciente de l'importance d'éviter tout type de conflit d'intérêt, mais il serait peut-être possible d'inclure certaines entreprises pharmaceutiques. Quelques idées ont été proposées à ce sujet.

Le comité est resté actif sur tous les autres sujets, même s'il n'en était qu'à ses débuts. Avec M. Kejval et M. Farooq (que les membres du Comité exécutif n'ont pas rencontré), ils ont été très productifs avec le soutien de M. Kemp, et leur travail se poursuivra. La bonne réputation est maintenue, même si elle reste toujours un sujet de préoccupation.

DR MUROFUSHI a remercié les membres du Comité Risques et Audit, au nom des autorités publiques, pour leurs efforts et leurs rapports instructifs. OneVoice n'a pas eu de position unanime sur cette question. Toutefois, certaines régions d'Océanie ont également formulé des commentaires.

Au nom du Mouvement olympique, MME BERHANE s'est montrée très reconnaissante envers le comité, qui n'en était qu'à ses débuts. Sa question est de savoir si le comité dispose des ressources et du soutien nécessaires en ce qui concerne les contrôles internes, car la gestion des risques est très importante. Le rapport souligne le rôle important qu'il a joué dans la préservation de la réputation de l'AMA. Elle souhaite savoir si les membres du comité sont satisfaits du soutien de l'administration et s'ils disposent des ressources et du soutien nécessaires.

M. MCCANN réitère la demande faite par l'Océanie en Arabie Saoudite de fournir davantage de visibilité au Comité exécutif ou au Conseil de fondation sur le plan de travail du Comité Risques et Audit afin d'évaluer ou même de fournir des informations sur les risques qui sont envisagés pour l'audit ou l'examen.

MME BOURQUE répond à Mme Berhane que le comité dispose des ressources nécessaires. Comme beaucoup d'autres organisations dans le monde, et pour des raisons évidentes, l'AMA était confrontée à une situation financière difficile. M. Kemp et son équipe, ainsi que Mme Chung, ont fait du bon travail pour y remédier. La possibilité d'ajouter une personne chargée de l'audit à l'interne est envisagée, ce dont elle se féliciterait. Cela suffirait car il est important de contrôler rigoureusement le budget.

Elle demande à M. McCann de répéter sa question.

M. MCCANN note que, du point de vue de l'Océanie, il est tout à fait normal qu'un comité d'audit rende compte à un conseil d'administration de son plan de travail formel sur une période donnée, et que le conseil d'administration fasse des commentaires à ce sujet. Dans le cas de l'AMA, il pourrait s'agir du conseil de fondation.

MME BOURQUE explique qu'elle a siégé dans des comités d'audit de sociétés cotées en bourse sur différents marchés. Elle a convenu que le président rendait compte au conseil d'administration et demandait l'approbation des résultats de l'audit et de toutes les autres questions. Elle ne sait pas quelle est la règle de l'AMA et s'en remet donc à M. Kemp.

M. KEMP remercie M. McCann pour sa question. En bref, le Comité Risques et Audit élaborerait un plan de travail définissant ce qu'il souhaite examiner et les mesures d'atténuation qu'il souhaiterait mettre en place ou recommander à la direction de l'AMA. Le comité en était encore à ses débuts, et ses membres devaient encore se familiariser non seulement avec les finances de l'AMA, mais aussi avec l'écosystème général de l'antidopage. Les membres ont très vite compris ces points, mais il pense que l'ajout prévu de la ressource d'un auditeur interne serait nécessaire pour aider à faire avancer un plan de travail. En fin de compte, le Comité Risques et Audit n'était composé que de trois volontaires, dont le temps était précieux pour l'AMA. Il a donc estimé que le plus gros du travail devait être fait par la direction de l'AMA, et en particulier par un nouvel auditeur interne, afin de présenter les données au Comité Risques et Audit pour l'aider à formuler un plan. Il a estimé qu'il s'agissait d'un ajout important. D'ici la prochaine réunion, si tout se passait bien, un auditeur interne à temps plein devrait avoir été engagé ou être sur le point de l'être pour soutenir le Comité Risques et Audit, qui serait alors en bien meilleure position pour élaborer un plan de travail en collaboration avec la direction de l'AMA.

D É C I S I O N

Prise en note de la mise à jour du Comité Risques
et Audit.

- 5.4 Modifications de la procédure d'élection du Groupe consultatif d'experts sur les ONAD de l'AMA

LE PRÉSIDENT constate qu'il s'agit d'un point de décision. La version révisée de la procédure d'élection du Groupe consultatif d'experts sur les ONAD de l'AMA a été soumise à l'approbation du Comité exécutif avant l'élection du Groupe consultatif d'experts sur les ONAD prévue plus tard en 2025, pour les mandats de 2026 à 2028. Il donne la parole à M. May pour expliquer les amendements proposés.

M. MAY déclare qu'il va donner aux membres un très bref aperçu des amendements proposés à la procédure d'élection du groupe consultatif d'experts sur les ONAD. Il a rappelé que le groupe consultatif d'experts sur les ONAD avait été réformé en 2023 à la suite des récentes réformes de la gouvernance. Avant 2023, le groupe était nommé par l'AMA mais, à la suite de ces réformes de gouvernance, il est devenu un organe élu avec 10 membres élus par les ONAD sur une base régionale. Deux représentants d'ONAD de chaque région ont été élus pour un mandat de trois ans. Le mandat du groupe peut être consulté sur le site web de l'AMA. Le président et le vice-président du groupe consultatif d'experts sur les ONAD siègent en tant que représentants indépendants de l'ONAD au Conseil de fondation de l'AMA.

Lors de sa réunion de mai 2022, le Comité exécutif a approuvé la procédure d'élection pour l'élection inaugurale du groupe consultatif d'experts de l'ONAD. Le mandat du premier groupe inaugural s'étendait de 2023 à 2025, ce qui était presque terminé. Le processus d'élection pour la prochaine législature sera lancé en juillet de cette année-là, en vue d'organiser l'élection à la fin du mois d'octobre. La procédure d'élection a été revue par l'actuel groupe consultatif d'experts de l'ONAD et des modifications sont proposées sur la base de l'expérience acquise au cours des trois années écoulées depuis la première élection. Si les procédures électorales révisées sont approuvées ce jour-là, elles entreront en vigueur pour l'élection suivante du groupe consultatif d'experts sur les ONAD pour le mandat 2026-2028.

Le Comité exécutif a reçu le document pour examen et il se contentera de souligner quelques-uns des principaux changements qu'il serait utile de connaître. Certaines modifications de formatage et d'ordre général ont été apportées pour plus de clarté et pour s'aligner sur la formulation des documents connexes. D'autres changements ont été apportés pour clarifier les modalités d'envoi des communications, à toutes les ONAD ou seulement aux ONAD éligibles, par exemple en ce qui concerne le système d'enregistrement des votes. Deux changements importants ont été apportés, tout d'abord pour clarifier les critères de sélection des candidats. Les ajouts ou les nouvelles formulations ont été surlignés en bleu sur l'écran, et les modifications ou les suppressions ont été surlignées en rouge. En ce qui concerne les critères relatifs aux candidats, il a été précisé que le candidat doit être employé en tant que membre du personnel et au niveau de la haute direction ou en tant que membre de l'organe de surveillance, par exemple en tant que président d'un conseil d'administration. La prochaine clarification ou révision principale a été d'inclure une date limite claire pour devenir éligible au vote, afin de s'assurer que, au plus tard une semaine avant l'ouverture de la période de vote, les ONAD éligibles au vote étaient déterminées clairement et que les informations nécessaires étaient disponibles pour assurer un processus de vote sans heurts.

Le groupe consultatif d'experts sur les ONAD a également connu quelques changements au cours des deux dernières années, depuis l'élection inaugurale. Le groupe consultatif d'experts sur les ONAD et l'AMA ont estimé qu'il serait important d'apporter une certaine clarté et une base juridique sur la manière dont un membre sortant peut être remplacé au cours d'un mandat. Cette base juridique pourrait inclure le fait que le candidat qui était arrivé en dernière position lors d'une élection précédente soit en mesure de remplir le mandat ou le siège de représentant dans la région concernée s'il y a suffisamment de candidats et si les résultats du vote sont clairs. Le groupe consultatif d'experts de l'ONAD a tenu à ce que les résultats soient rendus publics. Auparavant, cela n'était possible que sur demande écrite d'un candidat ou d'une organisation nationale antidopage. Par conséquent, une modification a été proposée afin que les résultats complets d'une élection soient publiés par l'AMA dans un souci de transparence et d'ouverture.

Enfin, il a souligné la dernière disposition ou le dernier article de la procédure électorale. Précédemment, un article décrivait comment les dispositions transitoires du groupe consultatif d'experts de l'ONAD nommé seraient transférées au premier groupe consultatif d'experts de l'ONAD élu. Cette disposition transitoire a été supprimée et remplacée par des dispositions plus claires sur la manière de gérer les élections provisoires. Là encore, en cas de changement de représentation en cours de mandat, il serait possible d'ajuster les calendriers en consultation avec les ONAD afin de s'assurer qu'un remplaçant soit trouvé en temps voulu.

M. DE VOS a soutenu les amendements au nom du mouvement sportif.

DR MUROFUSHI a approuvé la modification de la procédure d'élection du groupe consultatif d'experts sur les ONAD au nom de OneVoice.

LE PRÉSIDENT demande si le Comité exécutif est d'accord pour approuver les amendements proposés à la procédure d'élection du groupe consultatif d'experts sur les organisations nationales antidopage.

D É C I S I O N

Approbation des amendements proposés à la
procédure d'élection du groupe consultatif d'experts de
l'AMA et des ONAD.

- 5.5 Nominations de sportifs dans les comités permanents de l'AMA pour 2025

LE PRÉSIDENT informe le Comité exécutif que le Conseil des sportifs a sélectionné deux membres pour siéger en tant que représentants des sportifs au sein du Comité Finance et Administration et du Comité Santé, Médecine et Recherche, ce qui nécessite l'approbation du Comité exécutif. Il donne la parole à M. Pini pour qu'il présente la mise à jour.

M. PINI a déclaré qu'il donnerait un aperçu du processus de sélection pour les nominations de sportifs aux Comités permanents de l'AMA pour 2025 afin d'assurer la transparence et l'alignement sur les principes de bonne gouvernance. Pour le Comité Santé, Médecine et Recherche, le Conseil des sportifs a organisé une élection parmi les candidats intéressés et le Dr Tan a été dûment élu pour représenter la voix des sportifs dans ce domaine important. Pour le Comité Finance et Administration, le processus a abouti à un résultat différent. Au départ, un seul membre avait manifesté son intérêt, mais il y a eu un conflit avec ses engagements existants. Compte tenu de son expérience et de ses antécédents, ainsi que du moment choisi pour cette nomination, le Conseil des sportifs a examiné la situation et n'a pas eu d'objection à le nommer lui-même à ce poste. Les deux décisions visaient à assurer une représentation continue des sportifs au sein de la gouvernance en matière de finance et d'administration, mais aussi au sein du Comité Santé, Médecine et Recherche, le domaine financier et administration ayant un impact significatif sur les priorités opérationnelles de l'AMA, y compris les programmes axés sur les sportifs. Dans le cadre de cet ordre du jour, le Conseil des athlètes a approuvé le processus de nomination. Dans un souci de transparence, l'ensemble du conseil a été consulté et impliqué. Enfin, il tient à remercier les anciens membres représentant les sportifs au sein du Comité Finance et Administration, Mme Kit, et du Comité Santé, Médecine et Recherche, la Dr Dienstbach-Wech.

Au nom de OneVoice, DR MUROFUSHI a soutenu les nominations faites par le Conseil des sportifs pour les membres représentant les sportifs au sein des deux comités permanents.

M. DE VOS remercie M. Pini d'avoir fourni le contexte et confirmé que la bonne gouvernance avait été appliquée à ces propositions. Au nom du mouvement sportif, il a pu confirmer son soutien à la nomination de Messieurs Pini et Tan.

LE PRÉSIDENT demande au Comité exécutif s'il est d'accord pour approuver formellement les nominations suivantes, conformément à la sélection faite par le Conseil des sportifs de l'AMA, pour les sportifs membres des comités permanents de l'AMA suivants : Comité Finance et Administration de l'AMA, M. Ryan Pini (Papouasie-Nouvelle-Guinée), et Comité Santé, Médecine et Recherche de l'AMA, Dr Yuhan Tan (Belgique).

D É C I S I O N

Approbation de la proposition de nomination des sportifs membres dans les comités permanents de l'AMA pour 2025.

- **5.6 Mandat du Comité des nominations – nominations au Conseil de fondation de la International Testing Agency**

LE PRÉSIDENT constate qu'il s'agit d'un point de décision. Le Comité des nominations a demandé l'approbation formelle du Comité exécutif pour assumer le rôle de l'AMA en ce qui concerne les nominations au Conseil de l'ITA, qui seraient annoncées soit en septembre, soit en décembre 2025, pour être confirmées, et le Comité exécutif recevrait une recommandation du Comité des nominations pour approbation. Le même processus a été entrepris par le biais d'un vote circulaire en 2024, et il sera envisagé d'ajuster le règlement du comité des nominations à l'avenir afin d'une approbation séparée à chaque fois ne soit plus nécessaire.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a ajouté qu'il s'agissait simplement d'une formalité administrative consistant à charger le Comité des nominations d'effectuer le travail prévu par les statuts de l'ITA.

DR MUROFUSHI note que OneVoice n'a pas été en mesure de parvenir à une position unanime, mais que l'Asie et l'Océanie ont approuvé la proposition. Il invite l'Europe à faire un commentaire si nécessaire.

LE PRÉSIDENT, ne voyant pas de demande d'intervention de la part de l'Europe, donne la parole à M. De Vos.

M. DE VOS soutient le mandat confié au comité des nominations.

LE PRÉSIDENT demande au comité exécutif s'il est d'accord pour mandater le Comité des nominations afin de mener les travaux pour les trois nouvelles nominations suivantes au Conseil de fondation de l'International Testing Agency pour une entrée en fonction en janvier 2026 : président indépendant en remplacement du docteur Valérie Fourneyron; membre indépendant en remplacement de la professeure Chen, et membre représentant les fédérations sportives internationales en remplacement de M. Francesco Ricci-Bitti.

D É C I S I O N

Proposition de mandater le Comité des nominations pour effectuer le travail nécessaire à trois nouvelles nominations au Conseil de fondation de l'ITA approuvée.

6. Finance

- **6.1 Mise à jour des contributions des gouvernements/CIO**

LE PRÉSIDENT rappelle qu'une version révisée du document sur les contributions a été fournie le 25 mars, compte tenu des récentes contributions intervenues depuis le 5 mars. Il donne la parole à Mme Chung pour qu'elle fasse le point sur la situation.

MS CHUNG rappelle qu'une version actualisée a été distribuée le 25 mars et qu'il n'y a pas eu d'autres changements au cours des deux jours précédents. L'AMA a reçu 4,1 millions de dollars US de contributions des autorités publiques, ce qui représente 15,3% de son budget total. Ce chiffre était de 37% à la même époque l'année précédente. Quelque 22,4 millions de dollars US étaient impayés par les autorités publiques, y compris de nombreux pays de quatre des cinq régions. Depuis la diffusion des documents initiaux, l'Océanie a versé l'intégralité de ses contributions. L'Asie et l'Europe se situaient à peu près dans la même fourchette, avec respectivement 19,2% et 18,2%. L'Afrique était à 11,7% et l'Amérique à moins de 1%. En ce qui concerne les contributions supplémentaires, l'AMA a reçu environ 41 000 dollars US de l'Arabie saoudite et de l'Australie, pour des ateliers sur le renseignement et les enquêtes prévus en Asie cette année-là. L'AMA est très reconnaissante pour toutes les contributions reçues de ses partenaires, y compris le paiement des arriérés de cotisations. Si ce n'est pas déjà fait, elle a encouragé les parties prenantes à verser leurs contributions.

D É C I S I O N

La mise à jour des contributions du gouvernement/du CIO est notée.

- 6.2 Mise à jour de la situation financière

MME CHUNG dit qu'elle va développer davantage les mises à jour financières dans quelques domaines, en commençant par le contexte du budget 2025 qui a été approuvé et une note rapide sur les finances clés de 2024; la manière dont l'année s'est terminée; les mesures d'atténuation à affronter en 2025; et les perspectives pour 2026, 2027 et 2028. En commençant par le contexte du budget 2025, elle a rappelé que deux versions du budget avaient été préparées et soumises à l'approbation du Conseil de fondation en décembre 2024. Le premier budget avait été présenté comme un statu quo, ce qui signifie que toutes les contributions seraient reçues. Le deuxième budget a été établi en réponse à la recommandation du Comité exécutif de préparer un budget excluant la contribution de la Russie de 2,8 millions de dollars US. Depuis la réunion du Conseil de fondation en décembre, l'AMA a reçu la confirmation des États-Unis que leur contribution pour 2024 ne serait pas versée à l'AMA. La Russie s'est montrée apparemment plus ouverte en ce qui concerne ses contributions pour 2023, affirmant que les fonds avaient été transférés à la fin du mois de décembre et au début du mois de janvier. Sur la base des échanges récents avec la Russie, et en raison des sanctions bancaires complexes en cours, les fonds transférés pourraient à ce moment-là être gelés ou mis en attente par une banque intermédiaire au Luxembourg. L'AMA s'efforce de résoudre le problème, ce qui pourrait encore prendre un certain temps. Néanmoins, l'AMA a gardé l'espoir d'un résultat positif. Elle a continué à suivre la question et fera rapport en temps voulu.

À la lumière de la rétention des contributions des États-Unis pour 2024 et d'autres incertitudes entourant 2025, l'AMA avait entrepris de réévaluer et de réduire les dépenses qui devaient encore être engagées au cours du dernier trimestre de 2024 et de retravailler le budget de fonctionnement de 2025, en appelant à de nouvelles mesures d'austérité. La deuxième réduction s'est donc élevée à 1,4 million de dollars US supplémentaires, en plus des 2,8 millions de dollars US exclus de l'une des deux versions du budget qui ont été approuvées. L'AMA a donc fonctionné avec le budget 2025 remanié et réduit à deux reprises.

Avant d'expliquer plus en détail les réductions, elle donnera quelques informations clés sur la situation à la fin de l'année 2024. L'audit de fin d'année est actuellement en cours avec PricewaterhouseCoopers et le projet final des états financiers de 2024 sera disponible pour par le Comité Risques et Audit début mai, par le Comité exécutif fin mai et par le Conseil de fondation début ou mi-juin. Il est donc important de garder à l'esprit que les chiffres sont soumis aux états financiers finaux vérifiés par l'auditeur. Du côté positif, pour 2024, environ 80% du budget total de 50 millions de dollars US ont été reçus à la fois du CIO et des autorités publiques. L'AMA avait enregistré pour l'année un déficit d'environ 3,1 millions de dollars US et des pertes de trésorerie supplémentaires de plus de 4,7 millions de dollars US dues à des dépenses d'investissement et à des engagements en matière de recherche. Compte tenu des contributions importantes des États-Unis et de la Russie, le niveau des dépenses liées aux activités et aux ressources a néanmoins été largement contrôlé et réduit en raison du report et du remplacement, voire de l'élimination, de certaines activités. Les voyages et les réunions en personne ont été réduits au profit de réunions virtuelles; les activités ont été réduites et les processus de remplacement de personnel n'ont pas été lancés et/ou retardés en 2024. Bien que 2024 ait été une année olympique, les frais de voyage ont diminué de plus de 400 000 dollars par rapport à l'année précédente. Toutefois, les frais juridiques ont augmenté en raison de l'affaire très médiatisée des nageurs chinois, qui a nécessité des ressources importantes et spécialisées. Plus de 650 000 dollars américains ont été dépensés directement pour cette affaire. En revanche, la vigueur de la monnaie américaine vers la fin de l'année 2024 a permis d'atténuer sensiblement l'augmentation des coûts d'exploitation. Bien entendu, le taux d'intérêt en 2024 a également joué un rôle, puisque les revenus d'intérêts générés ont été supérieurs de plus de 650 000 dollars US à ceux de l'année précédente. Le dollar américain est resté fort, ce qui est évidemment favorable. C'est ainsi que se terminent les faits saillants de l'année 2024, dont elle rappelle qu'ils étaient préliminaires jusqu'à ce que PricewaterhouseCoopers termine l'audit.

Elle va procéder à l'exposé des grandes lignes des deux coupes effectuées dans le budget 2025. Comme mentionné précédemment, un budget a été présenté avec une réduction. Ce budget a depuis été remanié pour inclure de nouvelles réductions, tout en veillant à ce que les activités essentielles et critiques, les projets et la recherche, la mobilisation auprès des sportifs, le développement d'ADAMS et la mise à jour du Code restent des priorités et ne soient pas affectés par les réductions (y compris, bien sûr, les travaux découlant du rapport Cottier). Il s'agissait d'un défi, car la structure des coûts reposait en grande partie sur les ressources humaines pour mener à bien les activités obligatoires et répondre aux exigences des parties prenantes. Le budget remanié était estimé à un déficit de 3,2 millions de dollars US. Bien que l'épuisement de la trésorerie se soit amélioré à partir de 2024, il se situe à 4,1 millions de dollars US. Même dans le pire des cas, les réserves seraient suffisantes pour couvrir ces dépenses, mais pour obtenir un budget équilibré ou un épuisement acceptable des liquidités, il faudrait trouver quelque 3,5 millions de dollars US de contributions supplémentaires auprès d'autres partenaires, et d'autres scénarios ont été étudiés. Il s'agit d'un travail en cours qui fera l'objet d'un rapport en

temps voulu. Si nécessaire, un montant limité du fonds non alloué ou de la réserve pourrait être mis en usage temporairement pour continuer à traverser ces périodes de turbulences.

Comme indiqué précédemment, d'autres mesures d'atténuation ont également été mises en place pour faire face à 2025, en s'efforçant d'améliorer l'efficacité opérationnelle grâce à diverses améliorations des processus, en cherchant à rationaliser les activités, en travaillant avec des outils plus intelligents pour de meilleures méthodes de travail et en contribuant à être plus efficace et donc à réduire les coûts à long terme. La réduction des coûts s'est poursuivie. Le symposium annuel de l'AMA, qui s'est tenu en mars dernier, a par exemple été organisé en classe économique supérieure, car il réunissait un groupe plus important, tandis que les réunions en personne ont été limitées, ce qui a permis de réduire l'ensemble des frais de déplacement et d'hébergement. Cette réunion du Comité exécutif s'est également déroulée de manière virtuelle. L'AMA a opté pour des partenariats stratégiques et le parrainage d'activités et de manifestations clés, et a autant que possible favorisé les réunions virtuelles. Elle a également encouragé les parties prenantes à augmenter leurs contributions et/ou leur financement pour des projets ciblés. Néanmoins, il a été possible d'augmenter la réserve pour litiges de 2 à 2,5 millions de dollars US et la réserve pour opérations à un équivalent de près de six mois sur la base du niveau actuel des opérations. L'AMA a continué à investir dans des obligations et à envisager des durées à court terme pour préserver les liquidités disponibles et a continué à gérer la planification des ressources humaines. C'est ainsi que s'achève la vue d'ensemble du travail en termes de mesures d'atténuation.

En ce qui concerne la planification budgétaire pour 2026, 2027 et 2028, selon le processus habituel, le budget détaillé pour 2026 sera préparé et présenté au Comité Finance et Administration en juillet, ainsi que le plan budgétaire pour 2027 et 2028, avec le plan stratégique comme principe directeur. L'objectif était de présenter quelques scénarios, mais surtout d'établir une base appropriée pour le budget, sur laquelle des activités ou des projets futurs pourraient être construits. L'un des défis à relever dans les années à venir, outre la situation des cotisations, est l'incertitude entourant l'inflation. De même, au Canada, le taux de change aurait un impact sur la planification budgétaire. La planification budgétaire est certes importante, mais il faut aussi garder à l'esprit que les circonstances peuvent changer, et l'AMA continuera donc à faire preuve d'agilité dans sa planification pour être en mesure de renverser la vapeur en cas de besoin et suffisamment rapidement.

M. KEJVAL remercie Mme Chung pour son excellent rapport, d'autant plus que la situation n'est pas facile pour tout le monde. Il a compris la situation actuelle pour 2024, avec un déficit de plus de 10 millions de dollars US, ce qui représente 20% du budget initial, ainsi que les dispositions prises qui sont nécessaires pour le budget 2025. Le mouvement sportif a salué les mesures d'austérité prises par l'AMA, qui ont permis de réaliser des économies de 4,2 millions de dollars US tout en protégeant les activités essentielles de l'organisation. Le mouvement sportif a réitéré ses préoccupations concernant la contribution des gouvernements au budget de l'AMA, et a appelé les gouvernements à veiller à ce qu'il n'y ait pas de lacunes dans les contributions pour 2025. Le budget de l'AMA suscitant de plus en plus d'inquiétudes, le mouvement sportif a demandé une mise à jour de la stratégie de l'AMA pour attirer des fonds privés, comme cela avait été discuté dans le passé.

DR MUROFUSHI note que la position de OneVoice n'est pas unanime. La région de l'Asie est préoccupée par la situation actuelle dans laquelle les opérations de l'AMA et les activités antidopage mondiales sont confrontées à des défis en raison des contraintes financières actuelles. En outre, l'Asie a souligné l'importance pour les gouvernements de réaffirmer et de respecter le principe du cofinancement du budget de l'AMA par les gouvernements et le mouvement sportif. Cela dit, l'Asie a reconnu qu'une allocation budgétaire optimisée était bénéfique et nécessaire pour l'AMA, en particulier compte tenu de la récente augmentation du budget qui a accru la pression financière sur les gouvernements. L'Asie a vivement encouragé l'AMA à maintenir cette pratique, même dans des circonstances normales.

MME BENNETT remercie Mme Chung et s'excuse de ne pas avoir pu lever sa main virtuelle au point 6.1 sur les contributions gouvernementales, sur lequel porte sa question. Elle est convaincue que le fait de devoir réévaluer un budget n'est pas une discussion propre à l'AMA et soupçonne qu'un certain nombre d'organisations internationales connaissent des problèmes similaires au cours du premier trimestre 2025. Toutefois, elle a noté que les chiffres étaient nettement inférieurs à ceux de la même période de l'année précédente, et pas seulement dans les Amériques en raison de l'absence de contribution des États-Unis. Elle se demande s'il y a un sentiment de contagion de la position américaine et si l'AMA a eu des discussions avec d'autres pays indiquant que les contributions autres que celles des États-Unis pourraient être menacées.

M. BIDNYI remercie Mme Chung pour son rapport très détaillé. Au nom de l'Europe, il s'inquiète des informations fournies par l'AMA sur les discussions avec la Fédération de Russie concernant ses contributions pour 2024 et 2025. L'Europe a tenu à préciser que l'AMA devrait rechercher le montant exact dû par la Fédération de Russie conformément à ses obligations. Le montant dû n'est pas basé sur l'appartenance de la Russie au Conseil de l'Europe, et la Russie ne devrait pas avoir la possibilité de se soustraire à ses obligations.

Enfin, il demande à l'AMA si des progrès ont été réalisés dans la recherche de financements privés ou d'autres sources externes.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique qu'il répondra à certaines questions et donnera la parole à Mme Chung pour les questions plus techniques.

En réponse à M. Kejval, il estime qu'il est en effet extrêmement préoccupant qu'un gouvernement en particulier ait décidé de ne pas payer. Il rappelle, comme l'a fait M. Murofushi, qu'en 1999, lors de la création de l'AMA, l'accord avec les autorités publiques avait été de cofinancer l'agence. Les États-Unis ont décidé unilatéralement de se retirer de leurs engagements. Il espère que les autorités publiques iront voir leurs collègues américains pour souligner que ce n'est pas ce qui avait été convenu à l'époque et leur demander de remédier à cette situation. Cela dit, la situation est telle à l'heure actuelle, et il n'est pas sûr que l'AMA soit traitée différemment des autres organisations internationales.

Hormis les États-Unis, rien n'indique que d'autres pays ne s'acquitteront pas de leurs responsabilités. Au contraire, un certain nombre de pays ont confirmé qu'ils avaient l'intention de s'acquitter de leurs obligations. La date limite pour les pays est la fin de l'année, bien sûr, mais jusqu'au 30 juin, il pense que rien n'est indicatif d'une quelconque tendance, car c'est la période pendant laquelle ils peuvent contribuer.

L'AMA s'efforçait de poursuivre ses efforts pour obtenir du financement privé. Il faut dire que ce n'était pas facile, surtout après une année difficile en termes d'image et d'enjeux. Ce n'était pas la période la plus fertile pour encourager les commanditaires et partenariats. Toutefois, des discussions ont eu lieu avec certains d'entre eux et se poursuivront. Les efforts se poursuivront avec l'industrie pharmaceutique en particulier, en cherchant à renforcer la collaboration parce que l'on considère qu'il s'agit d'une situation gagnant-gagnant et qu'ils ont une responsabilité. Il espère que cela va continuer à progresser, mais ce n'est pas facile. L'AMA n'avait pas beaucoup de visibilité à offrir aux commanditaires et devait donc faire appel à leur responsabilité sociale. Toutefois, les efforts se poursuivront et le président ne manquera pas de le faire.

En ce qui concerne la Russie, plusieurs points doivent être clarifiés. Tout d'abord, l'indication reçue de la Russie était qu'elle voulait payer et le signal reçu était qu'elle paierait. Comme l'a dit Mme Chung, la preuve du transfert bancaire de la contribution de 2023 a été fournie, même si les fonds n'ont pas été reçus dans le compte de l'AMA pour des raisons de sanctions bancaires, et non parce que la Russie ne payait pas. Pour 2024 et 2025, il était clair que la Russie considérait qu'elle ne faisait plus partie de la division du Conseil de l'Europe. Toutefois, elle n'a pas fait valoir qu'elle devrait payer moins et aucune discussion n'a eu lieu à ce sujet. En fait, il y a eu davantage de discussions avec la Russie sur le fait qu'elle pourrait payer davantage, bien que cela n'ait pas été clairement indiqué à l'époque. Il a précisé qu'il s'agirait d'une discussion continue, et que de nombreuses discussions en cours pourraient modifier le paysage dans les mois à venir. L'approche adoptée avec la Russie était que, même si elle ne faisait plus partie de la division du Conseil de l'Europe, l'AMA prendrait le montant qui avait été convenu en 2023 et lui appliquerait l'augmentation budgétaire qui avait été appliquée de manière générale, de sorte que sa part suive la tendance des contributions de tous les autres gouvernements.

Les discussions se poursuivront bien sûr avec le mouvement sportif sur le principe du paiement équivalent, que l'AMA comprend et respecte pleinement. Comme indiqué précédemment, l'AMA a également reçu des autorités publiques, c'est-à-dire de l'argent des contribuables, un certain nombre de contributions supplémentaires pour divers projets, dont elle espère qu'elles pourront être égalées par le mouvement sportif.

D É C I S I O N

La mise à jour de l'état des finances a été notée.

7. Programme mondial antidopage

- 7.1 Mise à jour du Code 2027 et des Standards internationaux

M. HAYNES a le plaisir de présenter une brève mise à jour du projet de mise à jour du Code 2027 et des Standards internationaux depuis les présentations faites à Riyad en décembre. À la suite des réunions organisées à Riyad et des réactions positives qu'elles ont suscitées, le Code n'a pas nécessité d'autres modifications et il est actuellement disponible pour la phase finale de consultation des parties prenantes, en même temps que tous les Standards internationaux. Cette phase de consultation, qui a débuté en février, se poursuivra jusqu'au 30 mai. Les parties prenantes ont également pu interagir avec certaines des équipes de rédaction la semaine précédente lors du symposium annuel de l'AMA à Lausanne. Deux sessions ont été consacrées au Code et aux Standards internationaux et une autre à la préparation à la prise d'effet du Code 2027 par l'intermédiaire du Programme de soutien pour la mise en œuvre du Code. En outre, une session a également été organisée lors de l'atelier des ONAD avec le rédacteur principal, M. Richard Young, et le directeur

des affaires juridiques de l'AMA, M. Julien Sieveking. Après la clôture de la phase de consultation finale, les équipes de rédaction procéderont à leurs derniers examens et les projets définitifs ou quasi définitifs pourront être présentés lors de la réunion du Comité exécutif de septembre. Comme il a été dit ce jour-là, il faudra faire preuve d'une certaine souplesse, car des amendements pourraient être nécessaires après cette date pour intégrer certaines recommandations des différents groupes de travail qui ont été proposées ce jour-là. Parallèlement, la rédaction de règles antidopage modèle sera entamée afin d'aider les signataires à adopter le Code révisé et les Standards internationaux dans leur cadre juridique. Le programme de soutien à la mise en œuvre du Code s'emploiera également à établir les ressources, les listes de contrôle et les lignes directrices essentielles afin d'aider les signataires à mettre en œuvre les changements. En ce qui concerne la mobilisation des sportifs, le domaine d'impact de l'engagement des sportifs et le Conseil des sportifs lanceront également un processus de consultation des sportifs leur étant précisément destiné dans les prochains jours. L'idée était de recueillir des commentaires sur les domaines clés qui touchent le plus les sportifs, tels que les contrôles de localisation, les AUT, les sanctions, et de fournir une plateforme plus conviviale pour les sportifs afin de les encourager à participer au processus de consultation.

Dans l'ensemble, le projet était à ce moment-là en bonne voie et respectait les échéances publiées sur le site web de l'AMA. M. Sieveking se tient à votre disposition pour toute question spécifique sur le Code.

M. BIDNYI souhaite tout d'abord mentionner qu'il a passé la semaine précédente à Lausanne et qu'il a participé au Symposium annuel de l'AMA, une opportunité qu'il a appréciée. La discussion a été fructueuse. En ce qui concerne le Code et les Standards internationaux 2027, l'Europe est très reconnaissante à l'AMA pour son travail sur la production des documents révisés. L'Europe a réitéré sa demande d'une étude sur les répercussions quant aux aspects législatifs, réglementaires, humains et financiers du nouveau Code. Tout en comprenant que les signataires du Code et les parties prenantes ont eu l'occasion de participer à de nombreuses consultations et de faire part de leurs commentaires, une étude d'impact apporterait la clarté nécessaire sur les changements proposés. C'était important, car le processus de révision du Code s'est étendu au-delà de l'intention initiale de procéder à une mise à jour limitée. Sur le fond, l'Europe a souligné la place centrale des droits des sportifs, notamment en ce qui concerne le droit à un procès équitable dans le Code. En outre, l'Europe a attiré l'attention sur la nécessité d'établir des responsabilités claires et bien définies pour les ONAD, en particulier dans le contexte des travaux sur l'indépendance opérationnelle et la responsabilité des ONAD pour les questions de conformité dont elles ne sont pas responsables ou qu'elles ne sont pas en mesure d'influencer de quelque manière. Enfin, l'Europe a demandé une réunion avec les équipes de rédaction du code dans la période à venir afin de maintenir un dialogue ouvert sur les propositions.

M. MCCANN félicite l'AMA pour les présentations faites lors du symposium. Les équipes de l'Océanie les ont trouvés exceptionnelles en termes de clarté sur le Code et les mises à jour proposées. Le groupe de travail supplémentaire qui a été proposé devra faire face à des contraintes de temps. Il a souhaité s'assurer que le Groupe de travail sur l'indépendance opérationnelle de l'ONAD soit activé à temps pour la finalisation du code à la fin de l'année.

M. HAYNES apprécie les questions et répondra à certaines d'entre elles avant de demander à M. Sieveking de contribuer. En ce qui concerne les évaluations des répercussions, cette question a été soulevée à plusieurs reprises du point de vue de l'AMA en ce qui concerne le défi que représenterait pour l'AMA le fait de fournir quelque chose de significatif parce que chaque signataire doit travailler sur sa propre évaluation pour voir comment il mettrait en œuvre les différents changements. Comme cela a été discuté à Riyad, c'est l'exercice de consultation des parties prenantes qui fournira le plus d'informations et c'est là que les signataires pourront fournir leurs propres évaluations des répercussions. Lorsque les signataires ont examiné les principaux documents de synthèse des modifications, ils ont pu procéder à leur propre évaluation et fournir une rétroaction au moyen de la fenêtre de consultation.

En ce qui concerne l'indépendance opérationnelle de l'ONAD, le Code contient une nouvelle définition. Les signataires seront invités à indiquer si cette définition est efficace et si elle couvre ce qui est nécessaire du point de vue de la conformité, tout en étant facile à mettre en œuvre dans chaque pays.

En réponse à M. McCann, une certaine flexibilité serait prévue, éventuellement après la réunion du comité exécutif de septembre, pour permettre aux groupes de travail de remplir leur mandat et d'intégrer leurs commentaires dans les documents avant qu'ils ne soient soumis à l'approbation à Busan à la fin de l'année.

En ce qui concerne les droits des athlètes et l'éventuelle réunion avec l'équipe du Code, il s'en remet à M. Sieveking.

M. SIEVEKING remercie M. Bidnyi pour sa question sur les droits des sportifs. Il ne peut que garantir que les droits des sportifs sont toujours pris en compte et que la protection des sportifs est l'un des principes clés dans toutes les discussions avec l'équipe du Code. Il a souligné que deux experts en droits de la personne

examinaient le travail pour s'assurer que les principes des droits de l'homme et les droits des sportifs étaient respectés à tout moment. Ces deux experts en droits de la personne feront rapport à Busan. Un contact sera établi avec le représentant européen et, s'il y a un ordre du jour et une seule délégation européenne, cela simplifiera le processus, mais une réunion avec l'équipe du Code est tout à fait possible et bienvenue.

D É C I S I O N

2027 Mise à jour du Code et des Standards internationaux notée.

8. Sportifs

- 8.1 Mise à jour du président du Conseil des sportifs

LE PRÉSIDENT donne la parole à M. Pini pour présenter ce point.

M. PINI déclare qu'il considérera son rapport tel quel mais qu'il notera quelques points clés et des éléments supplémentaires depuis ce rapport. Le Conseil des sportifs a officiellement accueilli avec enthousiasme huit nouveaux membres dans le groupe 2 à la suite de l'élection de décembre. Il y avait quatre nouveaux membres et quatre avaient été réélus. Un nouveau représentant du sportif du CIP a également été accueilli dans le groupe 1, et il est très intéressant d'avoir ces nouvelles perspectives au sein du Conseil alors que l'AMA continue de renforcer la représentation des sportifs. Il a rejoint le directeur général lors d'une session d'intégration, organisée pour permettre aux nouveaux membres de poser des questions et d'être mieux informés afin d'être opérationnels.

La première réunion en personne de l'année s'est tenue à Lausanne en mars. Ce fut une occasion précieuse de discussions stratégiques, notamment en accueillant le président, la vice-présidente et le directeur général pour faire le point sur les affaires en cours et répondre aux questions des membres du Conseil des sportifs. En outre, un certain nombre d'équipes de l'AMA se sont adressées à la réunion sur des questions telles que la localisation et la mise à jour d'ADAMS, le Code et la révisions des Standards internationaux, qui ont constitué un point d'action important, comme indiqué dans le point précédent de l'ordre du jour. Il avait hâte d'informer le Comité exécutif des progrès réalisés dans le nouveau domaine de la mobilisation des sportifs, étant donné qu'un certain nombre d'initiatives ont été prises dans ce domaine tout au long de l'année. L'ordre du jour du symposium annuel de l'AMA était très chargé. Il a félicité l'AMA, le personnel et toutes les personnes impliquées dans ce merveilleux événement. Les membres du Conseil des sportifs qui sont restés pendant les deux jours qui ont suivi leur réunion ont eu l'occasion d'assister à l'événement. Le point fort pour le Conseil des sportifs a été l'implication de ces derniers. Une session dirigée par les sportifs a eu lieu lors du symposium, avec près de 1 000 participants dans les différents groupes. La session menée par le Conseil des sportifs avait pour but de renforcer la voix des sportifs à l'intérieur et à l'extérieur de l'AMA, ce qui a renforcé la priorité de l'AMA d'être centrée sur les sportifs. Les membres du Conseil des sportifs ont également participé en tant que présentateurs et panélistes à des sessions critiques, qui comprenaient la gestion des dénonciateurs en antidopage, la protection des droits des sportifs dans le cadre du Code 2027, les mineurs et leur entourage et les personnes protégées, ainsi que la contamination en antidopage. Il a remercié sincèrement tous les membres du Conseil des sportifs pour l'immense travail accompli afin de participer à ce symposium. Il était très important que le Conseil des sportifs puisse participer et s'assurer que l'AMA applique pleinement l'approche centrée sur les sportifs.

Une année importante s'annonçait. En bref, il y aura des zones d'engagement des athlètes avec le Forum des athlètes de l'ACNO, le Forum des athlètes asiatiques, les Jeux panaméricains juniors, les Jeux asiatiques de la jeunesse, les Jeux africains de la jeunesse et le Forum international des athlètes du CIO ainsi que le Forum des athlètes du CIP. Les priorités et les sujets principaux comprenaient la phase finale de consultation sur le Code, les initiatives de mobilisation auprès des sportifs et les nominations à venir pour le groupe trois. Le Conseil des athlètes continuera à plaider en faveur d'une participation significative des athlètes à la gouvernance de l'antidopage, comme le prévoit son plan d'action.

LE PRÉSIDENT remercie M. Pini pour son travail, remercie tous les sportifs et félicite les élus. C'était un très bon groupe et la réunion de Lausanne a été agréable et fructueuse, avec une discussion très complète sur l'avenir de l'antidopage.

D É C I S I O N

La mise à jour du président du conseil des sportifs est notée.

- 8.2 Mise à jour de l'ombuds antidopage des sportifs

LE PRÉSIDENT donne la parole à Mme Henrie pour faire le point sur le programme de l'Ombuds.

MME HENRIE a eu le plaisir de présenter une brève mise à jour du programme de l'Ombuds. L'Ombuds des sportifs, Mme Thorstenson, est également présente et répondra volontiers aux questions à la fin de la séance.

Elle a rappelé que, lors de la réunion du Comité exécutif de septembre 2024, la poursuite du programme de l'ombuds antidopage des sportifs avait été approuvée en tant que programme permanent de l'AMA, sous réserve d'une planification, d'une budgétisation et d'un examen annuel. Les membres ont reçu le document de présentation avant cette réunion et elle donnera une brève mise à jour verbale sur l'état d'avancement des travaux et se concentrera sur quatre points clés depuis la réunion de septembre. Tout d'abord, le comité consultatif de l'Ombuds a été reconstitué. Le mandat a été rédigé et finalisé pour guider le travail de ce comité. L'intention de ce groupe était d'agir davantage comme un comité informel qui se réunirait virtuellement quatre fois par an pour échanger des idées.

Le deuxième fait marquant est que le plan opérationnel du programme de l'Ombuds pour 2025 a été finalisé au cours du dernier trimestre de 2024. Le plan opérationnel est la feuille de route qui guide les travaux pour l'année en cours. Certains objectifs clés ont été identifiés, ainsi que des activités clés assorties d'échéances de mise en œuvre très précises, et des indicateurs de performance clés qui accompagnent le budget. Le plan devrait fournir une feuille de route très claire pour cette année, permettant de rendre compte de la réussite du programme des médiateurs et des réalisations des ICP à la fin de cette année ou au tout début de 2026. Elle a estimé qu'il était utile de noter que le plan avait été examiné par le comité consultatif de l'Ombuds et qu'il avait également été examiné dans le cadre du processus interne de révision et d'approbation de la planification de l'AMA. L'évaluation de ce programme se poursuivra chaque année.

Elle est heureuse d'annoncer qu'en décembre 2024, un nouveau contrat pour l'Ombuds a été signé cette année-là pour une période de 12 mois. Mme Thorstenson est restée Ombuds et a travaillé à temps partiel.

Enfin, sur le quatrième point, le rapport annuel 2024, elle rappelle qu'en septembre, une approche très complète a été présentée pour le programme de l'Ombuds. Le Comité exécutif a été informé qu'un rapport annuel destiné au public serait présenté puis publié sur le site Internet de l'Ombuds. Le Comité exécutif a reçu une copie de ce rapport annuel séparément, qui a été préparé par Mme Thorstenson. Elle souhaite faire deux remarques sur le rapport. Le Comité exécutif ayant reçu un rapport très complet de Mme Thorstenson en septembre, le contenu du rapport annuel 2024 peut sembler familier. Toutefois, pour garantir le respect de l'engagement de produire un rapport annuel qui serait disponible pour le public et les sportifs et qui refléterait le travail accompli en 2024, l'objectif était de fournir ce rapport plus succinct et plus visuel au Comité exécutif avant d'apporter quelques dernières retouches aux visuels et de le publier sur le site web afin que, comme elle l'a dit, les sportifs aient une bonne vue d'ensemble de ce qui a été accompli.

Enfin, comme elle l'a mentionné, le Comité exécutif a reçu une soumission et une présentation complètes du programme de l'Ombuds en septembre, qui reflète la majeure partie du travail effectué pour 2024. Par conséquent, aucun détail supplémentaire ne sera donné ce jour-là mais, à l'avenir, le Comité peut s'attendre à continuer à recevoir des mises à jour complètes sur ce programme au moins une fois par an et sur les services indépendants fournis par Mme Thorstenson.

M. EMONYI remercie Mme Thorstenson pour son rapport et note qu'en effet, du point de vue du Conseil des sportifs et des athlètes, le programme pilote initial avec le rapport annuel est prometteur. Il s'est montré très enthousiaste à l'idée que des activités de mobilisation directe auprès des sportifs avaient été planifiées pour cette année afin de renforcer la mobilisation. Il est particulièrement heureux que Mme Thorstenson vienne au Forum des sportifs de l'ACNO le mois suivant, ce qui renforcera la mobilisation, car il s'agit d'un excellent service à mettre en place et de voir le potentiel de rétroaction en provenance d'Afrique. En outre, les lignes directrices destinées à aider les bureaux d'ombuds aux niveaux local et régional ont fait preuve d'une vision à long terme pour être davantage centrés sur les sportifs dans leur environnement. Ce soutien sur mesure pourrait être plus aligné sur les besoins culturels, juridiques et régionaux ciblés, sachant que la législation est différente d'une région à l'autre. Cela rapprocherait l'équité de la communauté des sportifs. Il attend avec impatience l'année 2025 et les activités qui seront ciblées en termes de programme de médiation.

M. PINI remercie Mme Henrie et Mme Thorstenson. Le Conseil des sportifs a accueilli favorablement le rapport sur le programme ombuds antidopage des sportifs. Il a reconnu le travail considérable qui a été accompli pour faire de cette initiative une ressource précieuse pour les sportifs. L'engagement à fournir un soutien indépendant, impartial et confidentiel a aidé les sportifs à s'y retrouver dans les complexités du système antidopage. Ce travail était vraiment essentiel pour promouvoir l'équité, la transparence et le respect des droits

des sportifs. Il souhaite également profiter de cette occasion pour remercier le groupe consultatif de l'ombuds pour sa contribution, qui a permis de s'assurer que la voix des sportifs reste au cœur du développement du programme. Il soutient fermement la poursuite du programme des médiateurs et se réjouit de voir son impact s'accroître en tant que ressource indépendante et fiable pour les athlètes du monde entier, ainsi que de renforcer la communauté des ombuds pour les athlètes et l'Ombuds antidopage.

DR MUROFUSHI s'est félicité des progrès réalisés dans le cadre de ce programme au nom de OneVoice. OneVoice n'a pas eu de position unanime à ce sujet. Afin d'améliorer encore le programme de l'Ombuds, l'Asie a encouragé les médiateurs à collaborer avec les CNO et les CNP pour faire entendre la voix des sportifs, car il a constaté qu'il y avait un rétroaction de la part des sportifs dans les CNO et les CNP. Il pense qu'il serait bon de réaliser un sondage ou d'établir un lien avec eux afin d'améliorer la qualité.

MME BENNETT remercie Mme Thorstenson pour son rapport écrit et Mme Henrie pour sa présentation. Elle n'a pas de question à poser mais souhaite faire un commentaire sur le rapport de Mme Thorstenson, concernant l'extrait de ce rapport qui fait référence aux réussites des sportifs. Si l'AMA cherchait un jour à justifier la nécessité d'un ombuds pour les athlètes, elle devrait se tourner vers les brefs résumés de certains scénarios réels dans lesquels l'ombuds a apporté un soutien inestimable aux athlètes, car cela démontre à quel point ce service est précieux pour les athlètes et incarne l'objectif stratégique d'être centrés sur les sportifs. Elle a également remercié l'AMA d'avoir mis en place l'Ombuds et d'en avoir vu la valeur, qui a été démontrée.

MME BERHANE réitère les remerciements de M. Emonyi au nom du mouvement sportif pour cette mise à jour. Le mouvement sportif souhaiterait obtenir des éclaircissements sur certains points. Plus de 50% des cas provenaient du Royaume-Uni, des États-Unis, du Canada et de l'Australie. Étant donné que les États-Unis disposent d'un ombuds sportif, l'AMA redistribue-t-elle les cas aux ombuds locaux? Deuxièmement, comment l'AMA a-t-elle analysé les données? Comment l'AMA peut-elle considérer que cet investissement profite également aux régions où les ressources disponibles pour les sportifs sont moindres? Le respect des procédures et la violation des droits des sportifs figurent parmi les cinq principaux problèmes soulevés par les sportifs, avec la présence de substances et l'usage ou la tentative d'usage de substances. Quels sont les domaines prioritaires identifiés pour prévenir ces types de problèmes?

M. DE VOS a fait sienne la mention précédente selon laquelle 50% des cas proviennent de pays anglophones. Il souhaite savoir si la langue est un problème et comment sont traitées les demandes dans des langues qui ne sont pas disponibles que l'Ombuds ne maîtrise pas.

MME YANG note que la question de M. Emonyi portait sur les différences culturelles et qu'il existe des différences culturelles dans ce domaine. Elle remercie tout d'abord Mmes Thorstenson et Henrie pour leur rapport. Ensuite, elle a été encouragée par les commentaires de M. Pini, qui a déclaré qu'il s'agissait d'un excellent programme pour les sportifs. Son expérience personnelle est qu'elle a également reçu beaucoup de commentaires positifs et elle souhaite l'encourager. En ce qui concerne les barrières culturelles ou linguistiques à l'avenir, elle aimerait que ce type de travail soit encouragé, ce qui pourrait vraiment aider les sportifs.

MME HENRIE déclare qu'elle répondra aux questions dans l'ordre et qu'elle relèverait au moins les interventions de tout le monde avant de passer la parole à Mme Thorstenson. Elle prend bonne note des commentaires de M. Emonyi. Elle a remercié M. Pini pour ses commentaires et son soutien, comme toujours. Comme il le sait, le soutien du Conseil des sportifs est apprécié, en particulier celui de Mme Ahrens, qui fait partie du Conseil des sportifs et du comité consultatif qu'elle a mentionné. Elle répond à M. Murofushi qu'il y aura certainement une collaboration avec les CNO et les CNP et que certains efforts de promotion et de sensibilisation se concentreront également sur la région asiatique. Des travaux sont en cours avec le directeur régional de cette région pour promouvoir ce service. Elle a remercié Mme Bennett pour son soutien et ses commentaires et ne manquera pas de mettre l'accent sur les exemples de réussite pour promouvoir le programme. Elle demandera à Mme Thorstenson de répondre à Mme Berhane sur certaines statistiques, mais peut dire que la référence aux États-Unis, au Canada et à l'Australie dans le rapport n'est peut-être pas représentative des sportifs qui utilisent le service, car il n'est pas nécessairement obligatoire de choisir le pays, et certains de ces pays apparaissent en haut et peuvent avoir été la première sélection. Elle pense que cela a été indiqué dans le rapport mais, si ce n'est pas le cas, cela sera certainement ajouté. En ce qui concerne la promotion du service dans d'autres régions, l'un des objectifs de cette année était de faire en sorte que le service puisse être promu dans toutes les régions. En ce qui concerne les enseignements tirés et les questions reçues par Mme Thorstenson, les tendances et les questions reçues par l'ombuds ont été examinées afin d'assurer l'amélioration continue des processus et des programmes. La question de M. De Vos portait également sur les statistiques. Elle a remercié Mme Yang pour son soutien et ses commentaires positifs. Là encore, le travail se concentrera sur la sensibilisation et la promotion dans toutes les régions.

MME THORSTENSON a remercié les membres pour les réactions positives, qui étaient fantastiques de la part de toutes les parties de la communauté antidopage. Elle avait quelques précisions à apporter. Tout d'abord, les statistiques ne sont peut-être pas toujours tout à fait correctes et nous en sommes conscients. Elle a souligné que les sportifs déclaraient parfois un pays dans lequel ils ne vivaient pas. En ce qui concerne la question linguistique évoquée par M. De Vos, il s'agit bien sûr d'un défi. Elle ne parlait pas toutes les langues du monde et c'était toujours un défi d'essayer d'aider les sportifs dans leur langue. La plateforme dispose d'un outil de traduction qui fonctionne assez bien. Si un sportif envoyait un message dans une autre langue, il le traduisait en anglais et, lorsqu'il renvoyait un message, celui-ci était traduit dans cette langue.

En ce qui concerne la coopération avec des services similaires d'ombuds locaux et régionaux, c'est également une chose qu'elle souhaite faire à l'avenir, car il n'y a pas beaucoup de bureaux d'ombuds locaux dans le monde. Le service envisage de créer des règles types pour la mise en place de services d'ombuds locaux et régionaux, car il est également important de protéger le rôle propre à un ombuds, qui doit être indépendant, garder les informations confidentielles et travailler indépendamment de l'organisation antidopage, par exemple. La nécessité de travailler avec les parties prenantes du monde entier s'est imposée. Elle se réjouit à l'idée de s'adresser aux sportifs et aux forums de sportifs en tant que priorité pour l'année à venir et a réitéré sa gratitude pour le soutien apporté.

LE PRÉSIDENT remercie Mmes Thorstenson et Henrie pour leur excellent travail sur ce projet très important du point de vue des sportifs.

D É C I S I O N

Mise à jour du programme ombuds antidopage des sportifs notée.

9. Conformité

- 9.1 Mise à jour du président du Comité de révision de la conformité

LE PRÉSIDENT donne la parole à M. Gourdji pour présenter ce point.

M. GOURDJI déclare qu'il fournira un résumé des principales activités entreprises par le Comité de révision de la conformité depuis la réunion du Comité exécutif de décembre 2024, comme indiqué au point 9.1 de l'ordre du jour, puis il passera directement au point 9.2, les cas de non-conformité pour décision.

Le Comité de révision de la conformité a continué à être très actif dans ses interactions avec l'AMA, en fournissant des avis et des conseils indépendants sur les questions de conformité. Depuis la réunion de décembre dernier, il a été continuellement tenu au courant des activités de contrôle de l'AMA et du soutien apporté aux signataires. La nouvelle année a commencé par la formation initiale des deux nouveaux membres du Comité de révision de la conformité, à savoir un membre indépendant et un représentant du mouvement sportif. Dans le même temps, le Comité de révision de la conformité a été très actif dans l'examen d'un certain nombre de cas de conformité présentés par la direction de l'AMA. Les dossiers des organisations nationales antidopage de Namibie, de Samoa et du Sénégal ont été clos et, plus récemment, bien que cela ne soit pas mentionné dans le rapport écrit, le dossier de l'Espagne a été clos au cours de la période prévue par la liste de surveillance. En outre, le dossier du Pakistan a été clôturé après que ce pays a contesté la non-conformité, mais a réussi à la résoudre dans l'intervalle. Il en va de même pour le Venezuela. Enfin, l'ONAD du Salvador a réussi à résoudre son dossier juste avant la réunion du Comité exécutif. La procédure a donc été clôturée.

Le Comité de révision de la conformité a tenu sa première réunion de 2025 les 19 et 20 février pour examiner les nouveaux cas de non-conformité, qui sont détaillés au point 9.2 et qu'il présentera dans un instant. Tout d'abord, il résumerait les activités de conformité qui ont été examinées lors de la dernière réunion, car elles diffèrent d'une réunion à l'autre. Il s'agissait des signataires figurant à l'époque sur la liste de surveillance, des signataires en situation de non-conformité, des signataires dont le cas avait été soumis au Tribunal arbitral du sport et d'autres signataires dont le Comité de révision de la conformité souhaitait obtenir des informations à jour.

En ce qui concerne l'orientation et la supervision, le Comité d'examen de la conformité a continué à fournir cette orientation et cette supervision sur le programme de conformité de l'AMA. Jusqu'à présent, tous les travaux ont été satisfaisants. Lors de la dernière réunion, il s'est concentré sur l'analyse des activités de conformité pour 2024 qui figureront dans le rapport annuel, ainsi que sur les activités du groupe de travail. De plus amples informations à ce sujet étaient disponibles dans les documents du point 9.1.

D É C I S I O N

Prise en note de la mise à jour du président du Comité de révision de la conformité.

- 9.2 Cas de non-conformité

M. GOURDJI déclare qu'il va procéder à la présentation des cas de non-conformité mentionnés au point 9.2 de l'ordre du jour, qui relèvent de la décision du Comité exécutif. Comme indiqué dans la documentation, le rapport avait été révisé et la dernière version était datée de quelques jours, le 25 mars. La mise à jour du document avait pour but de retirer la recommandation du Comité de révision de la conformité de placer l'ONAD du Salvador sur la liste de surveillance vu l'adoption d'une législation nationale conforme au Code. Une diapositive d'une page a été préparée pour donner des informations sur les deux cas en question.

En ce qui concerne les nouveaux cas de non-conformité, il y a eu un cas de législation et un cas de questionnaire sur la conformité au Code. Dans le cas de la législation, le Sri Lanka a été recommandé pour la liste de surveillance avec une non-conformité automatique pouvant dans un délai de quatre mois si l'irrégularité n'est pas résolue. Le cas de conformité au code concernait l'ONAD d'Iran.

Il commence par résumer l'affaire liée aux règles. Le paragraphe 2 de la page 2 du document fait référence à la position de l'équipe de direction de l'AMA et du Comité de révision de la conformité de l'AMA sur les cas liés à la législation. Dans ce contexte, il y avait un cas lié aux règles en question ce jour-là. La page quatre du document aborde le nouveau cas concernant l'ONAD du Sri Lanka avec les informations plus précises. Pour l'essentiel, l'ONAD a bien progressé et des projets d'amendements conformes au Code ont été finalisés, y compris un calendrier d'adoption dans les quatre mois suivant la réunion du Comité exécutif. Par conséquent, le Comité de révision de la conformité a recommandé au Comité exécutif d'inscrire l'ONAD du Sri Lanka sur la liste de surveillance, avec les conséquences et les conditions de réintégration énoncées au paragraphe 4 (pages 6 à 8 du document), à appliquer à l'expiration du délai de quatre mois si la non-conformité n'a pas encore été corrigée.

En ce qui concerne le cas du questionnaire sur la conformité au Code, les détails de ce cas se trouvent au paragraphe trois, qui commence à la page cinq du document. En ce qui concerne l'ONAD iranienne, lorsque ce cas a été soumis au Comité de révision de la conformité, l'ONAD iranienne n'avait toujours pas mis en œuvre trois actions correctives critiques dans le domaine des contrôles. Le Comité de révision de la conformité a discuté de ce cas et a décidé de recommander au Comité exécutif d'approuver l'envoi d'une notification à l'ONAD d'Iran, alléguant qu'elle ne respectait pas le Code et proposant les conséquences et les conditions de réintégration énoncées aux pages 9 à 11 du document.

Les décisions du Comité exécutif sont résumées au paragraphe 1 du document, qui se trouve à la page 2, et sont également résumées sur la diapositive.

Au nom de OneVoice, DR MUROFUSHI soutient la recommandation du Comité de révision de la conformité et note que certaines régions pourraient également faire part de leurs commentaires.

M. DE VOS a remercié le Comité de révision de la conformité pour son rapport et le travail qu'il a accompli. Au nom du mouvement sportif, il a soutenu la recommandation du Comité de révision de la conformité d'inscrire l'ONAD du Sri Lanka sur la liste de surveillance et la recommandation d'envoyer une notification formelle à l'ONAD d'Iran.

LE PRÉSIDENT demande au Comité exécutif si, en ce qui concerne la mise en œuvre du Code dans le cadre juridique, il est d'accord pour placer le signataire suivant sur la liste de surveillance pour une durée de quatre mois à compter du 27 mars 2025 afin de permettre la correction des non-conformités en suspens; à défaut, l'AMA enverra automatiquement au signataire suivant une notification alléguant la non-conformité et proposant les conséquences et les conditions de réintégration recommandées par le Comité d'examen de la conformité, comme détaillé dans le document du Comité exécutif : l'Agence sri-lankaise antidopage/l'ONAD sri-lankaise. En ce qui concerne la mise en œuvre des programmes antidopage supervisée au moyen du questionnaire de conformité au Code, il demande au Comité exécutif s'il est d'accord pour envoyer une notification alléguant la non-conformité au Code et/ou aux Standards internationaux, et imposant les conséquences et les conditions de réintégration détaillées dans le document du Comité exécutif au signataire suivant : l'Organisation nationale antidopage iranienne.

D É C I S I O N

La voie d'action proposée concernant les cas de non-conformité de l'ONAD du Sri Lanka et de l'Iran a été approuvée.

10. L'éducation

- 10.1 Mise à jour de la présidente du Comité d'éducation

LE PRÉSIDENT constate que Mme Tounkara n'est pas en mesure de participer à la réunion pour des raisons techniques et donne la parole à Mme Hudson pour présenter ce point.

MME HUDSON s'est excusée au nom de Mme Tounkara, qui n'a pas pu être présente en raison de circonstances imprévues. En son absence, elle fera le point sur la dernière réunion du comité en janvier, au cours de laquelle les membres ont accueilli une nouvelle membre, Mme Juliana Soares, qui possède une expertise dans l'éducation des sportifs paralympiques et des personnes souffrant de déficiences intellectuelles.

En résumé, comme le détail du rapport de Mme Tounkara se trouve dans les documents, le Comité a eu un ordre du jour varié, avec un certain nombre de discussions solides, concernant principalement le projet de texte à proposer à l'équipe de rédaction du Code sur les questions relatives à l'éducation, ainsi que la recherche et les valeurs soutenant le processus de révision du Code et l'élaboration du Standard international pour l'éducation 2027. Le Comité Éducation a également souhaité fournir ses commentaires au département sur d'éventuelles futures conférences mondiales sur l'éducation, en passant en revue les événements précédents ainsi que le symposium sur la recherche en sciences sociales, qui a été une composante réussie de l'édition 2024. Le symposium a apporté un soutien continu et des améliorations à la création d'un réseau mondial d'universités, d'académies de sport propre, après un travail de deux ans suivi par le Comité, qui a examiné à la fois l'étude de faisabilité et les modèles de fonctionnement dans le cadre de son travail, et une session extrêmement utile a été menée par un expert de l'industrie, Melita Moore, qui travaillait de manière très intensive dans la communauté des sports électroniques, ce qui a permis au Comité de bénéficier de son expérience concernant les nouvelles disciplines qui seront présentées lors des Jeux olympiques de sports électroniques, et d'essayer de comprendre qui sont ces nouveaux sportifs avec lesquels, à ce jour, la communauté de l'AMA n'a pas encore eu l'occasion d'interagir.

Le Comité a également rencontré le Groupe consultatif d'experts sur la recherche en sciences sociales afin de discuter et d'améliorer la nouvelle stratégie, sur laquelle elle reviendra. En outre, afin de mener à bien le processus habituel d'évaluation des subventions pour l'année en cours, il a discuté des thèmes de recherche émergents et, dans le cadre son soutien au processus d'examen du Code, a accueilli favorablement le projet de texte sur l'avancement de l'article 19 en ce qui concerne la recherche.

Le Comité et le Groupe consultatif d'experts sur la recherche en sciences sociales ont passé beaucoup de temps à discuter des travaux en cours dans le cadre du projet de recherche sur le dopage involontaire, en particulier des progrès réalisés par le groupe de travail, notamment en ce qui concerne la phase de mobilisation. Un appel à contributions sera lancé prochainement par le groupe de travail, qui sollicitera les sportifs, les médias, les universitaires, les ONAD et les organisations sportives pour contribuer à cette phase de collecte d'information et d'expériences en matière de dopage involontaire. Il y a un manque de preuves et de littérature académique sur ce sujet. C'est pourquoi l'appel à contributions a permis au groupe de travail d'encourager les contributions des membres de la communauté pour soutenir la phase de collecte d'informations du groupe de travail. Tout soutien de la part des membres pour encourager les gens à partager leurs points de vue et leurs opinions serait le bienvenu.

Enfin, la commission a tenu à saluer l'une de ses membres, Mme Dora Hegyi, qui était également membre du Conseil des sportifs. Elle avait eu l'amabilité de partager son expérience en matière de dopage involontaire lors du récent symposium annuel de l'AMA. Elle était également membre du Groupe de travail. Les sportifs désireux de communiquer leur expérience ne sont pas pris à la légère, et le Comité a voulu reconnaître ses efforts dans ce domaine. Le Comité se réunira à nouveau le 10 avril pour poursuivre ses travaux.

D É C I S I O N

La mise à jour de la présidente de la commission de l'éducation a été notée.

- 10.2 projets de recherche en sciences sociales pour 2025

MME HUDSON fait remarquer que les documents de la réunion contiennent des détails sur le programme de bourses de recherche en sciences sociales. Il existe un processus solide d'examen et d'attribution des

subventions pour la recherche en sciences sociales, qui permet notamment de s'assurer que certains principes fondamentaux sont adoptés en termes de recommandations de financement. Le projet est-il conforme aux priorités de recherche publiées? Aurait-il un impact sur le sport propre ou y contribuerait-il? La méthodologie scientifique est-elle valable et donc jugée finançable? Et correspond-il aux critères généraux des trois niveaux de financement qui tendent à être alloués? Chaque étape a fait l'objet d'un certain nombre d'examen indépendants. Plus de 170 ont été menés à ce jour, ce qui a donné lieu à une discussion très approfondie avec le Groupe consultatif d'experts sur la recherche en sciences sociales, qui a ensuite présenté des recommandations de financement au Comité Éducation. Ces recommandations ont ensuite été présentées au Comité exécutif afin d'obtenir l'approbation de ce financement.

En résumé, le Comité Éducation a demandé d'allouer une subvention d'un peu moins de 485 000 dollars US en investissement pour soutenir 10 projets de recherche en sciences sociales. Elle rappelle la première stratégie de recherche en sciences sociales, qui visait à garantir la réception de candidatures provenant de toutes les régions, et se réjouit de constater que cet objectif a également été atteint cette année-là.

Elle va procéder à un rapide résumé à grands traits des projets proposés. Le premier était la deuxième phase d'une étude indépendante d'évaluation globale des politiques et des programmes. M. Boardley a été le principal investigateur de la première phase, qui consistait à réaliser une étude d'impact sur l'introduction du Standard international pour l'éducation de 2021. Quels sont les avantages qui en découlent? Quels ont été les défis à relever? Ces travaux ont servi de base à l'élaboration de la version 2027 du Standard. Sur la base de ces recherches, le Comité et le Groupe consultatif d'experts sur la recherche en sciences sociales ont tenu à s'assurer que les programmes de soutien, en grande partie le Cadre global d'apprentissage et de développement et le Programme de soutien à la mise en œuvre du Code, qui avaient tous deux été lancés en 2020, avaient fait l'objet à ce moment-là d'une évaluation indépendante en termes d'impact et de soutien à la communauté, et qu'ils étaient adaptés à l'objectif visé au moment où un nouveau cycle de Code commençait.

Le deuxième projet sur le recensement des comportements en matière de sport propre était une extension de la recherche cofinancée par l'AMA et le PCC. Il a mis l'accent sur les efforts visant à faire passer la communauté de programmes d'éducation basés sur les connaissances à des programmes axés sur le comportement et a identifié les comportements des athlètes connus sous le nom de « comportements sportifs sains ». Cette recherche permettrait d'examiner les normes publiées, leur application, leur adoption et la capacité de les réévaluer et de les mettre à jour, le cas échéant, au début de la nouvelle phase du Standard international pour l'éducation. Il cherchera également à mettre à jour les cadres de programmes publiés que les parties prenantes peuvent utiliser pour soutenir le développement de leurs programmes, et fournira une première version d'un outil d'évaluation des impacts qui pourrait être utilisé par les OAD pour renforcer les efforts de suivi et d'évaluation de leurs programmes d'éducation. Il s'agit d'une exigence obligatoire du Standard international pour l'éducation.

Les deux derniers projets de niveau 1 visaient davantage à faire progresser le système antidopage, en réaffirmant les efforts de lutte contre le dopage aux valeurs qui sous-tendent le sport propre. L'un d'entre eux visait à s'appuyer sur les travaux déjà entrepris en collaboration avec le Comité Éducation, le Groupe consultatif d'experts en éthique, le Conseil des sportifs et le Groupe consultatif d'experts de recherche en sciences sociales pour moderniser les valeurs associées au travail de l'AMA, y compris la mise à jour du concept d'esprit sportif dans la version actuellement publiée du Code. Cette recherche viserait à améliorer ce système, en travaillant avec ces groupes et des groupes d'athlètes plus larges afin de le moderniser et de le rendre plus significatif pour les athlètes, tout en soutenant les efforts des signataires en matière d'éducation fondée sur des valeurs, qui n'a pas vraiment progressé au cours des cinq dernières années. Ce travail viserait donc à soutenir les parties prenantes dans ces efforts d'éducation fondée sur des valeurs.

Enfin, il a été proposé de financer une étude portant sur le sentiment des sportifs dans divers domaines psychosociaux, tels que l'opinion des sportifs sur la légitimité du système, sa crédibilité, les intentions en matière de dopage et la moralité, pour ne citer que quelques exemples. La production d'instruments d'enquête validés avait déjà été financée et ces concepts étaient alors testés dans cinq pays, ce qui permettrait d'informer les mécanismes de suivi concernant le programme mondial d'éducation en matière de sport propre. L'objectif était d'améliorer la façon dont ces mesures pourraient guider le partage de données sur les progrès globaux des programmes d'éducation et le sentiment des sportifs dans ces constructions psychosociales.

En ce qui concerne le deuxième niveau, il y avait trois projets. L'un d'entre eux visait à soutenir les OAD dans leurs efforts pour éduquer les sportifs ayant des besoins particuliers, ce qui était également une exigence du Standard international pour l'éducation. Cette étude sera menée en collaboration avec Virtus en tant que partenaire de soutien.

Deuxièmement, il s'agit de faire progresser la recherche précédemment menée sur la complexité du système antidopage et sur la manière dont les modèles de systèmes complexes d'autres secteurs, tels que les accidents du travail et les environnements de santé publique, pourraient être appliqués pour mieux comprendre les incidents liés au dopage afin de les prévenir.

Quant au troisième, il s'agit d'un projet de recherche à mener en collaboration avec les OAD pour aider à évaluer l'efficacité de leurs programmes d'éducation, en passant en revue les méthodes utilisées pour contrôler et évaluer les programmes d'éducation. Là encore, il s'agit d'une exigence pour les signataires et les données du questionnaire sur la conformité au Code montrent que les OAD éprouvent des difficultés à cet égard. Ce chercheur avait pour objectif d'entreprendre et de tester un cadre d'évaluation qui pourrait ensuite être appliqué ou adopté par d'autres signataires.

Enfin, pour le troisième niveau, il s'agit de projets très locaux, menés par des chercheurs en début de carrière, de type phase de contrôle ou pilote. Il y avait trois projets. Premièrement, une évaluation du rôle et de l'influence des entraîneurs au Brésil sur l'antidopage et les attitudes à l'égard du dopage. Cette équipe a bénéficié du soutien de l'ONAD brésilienne et du Comité national olympique. Il s'agissait d'un excellent exemple de collaboration efficace entre une communauté universitaire et une communauté de praticiens. Deuxièmement, une enquête visant à comprendre les intentions de dopage chez les sportifs de niveau récréatif dans des sports ciblés, dans le but de contribuer à informer et à améliorer les stratégies de prévention déployées à ce moment.

Et troisièmement, une étude de recherche portant sur les possibilités et les défis liés à la mise en œuvre du code dans un pays vaste ou complexe. Pour l'essentiel, l'étude examinera comment les programmes antidopage peuvent être adaptés et localisés, en particulier lorsque les pays ou les territoires ont adopté une approche provinciale ou régionale, et identifiera les meilleures pratiques et les enseignements qui pourraient être tirés et partagés avec d'autres pays dans des scénarios similaires.

Pour conclure, elle a demandé au Comité exécutif d'approuver les recommandations du Comité Éducation de l'AMA, après examen par le groupe consultatif d'experts en recherche en sciences sociales, d'allouer un peu moins de 485 000 dollars américains pour soutenir 10 projets de recherche en sciences sociales.

Au nom de OneVoice, DR MUROFUSHI soutient la recommandation de la commission de l'éducation concernant les subventions allouées aux 10 projets proposés.

M. DE VOS s'est exprimé au nom du mouvement sportif pour soutenir ces projets de recherche. Il avait une question qui était peut-être aussi liée au point suivant concernant la stratégie. Pour autant qu'il le sache, et il s'excuse s'il a omis de le voir, il n'y a pas eu beaucoup de rétroaction sur les résultats de ces projets de sciences sociales. Quel rapport a été fait par la suite ? Une évaluation a-t-elle été réalisée pour déterminer si le projet de recherche commandé avait réellement contribué à l'objectif et à l'amélioration, dans ce cas précis, de l'éducation de la communauté des sportifs ou du travail de l'AMA en général ? En bref, quels sont les mécanismes de signalement et le Comité exécutif, qui a finalement approuvé tous ces projets, peut-il recevoir des mises à jour régulières sur les résultats des projets et savoir s'ils sont utiles ou s'ils constituent une utilisation efficace du budget de l'AMA ?

LE PRÉSIDENT propose d'aborder la question de M. De Vos sous le point suivant concernant la stratégie. Il demande au Comité exécutif s'il est d'accord pour approuver la recommandation du Comité Éducation pour les bourses de recherche en sciences sociales.

D É C I S I O N

Approbation des projets de recherche en sciences sociales recommandés.

- **10.3 Stratégie de recherche en sciences sociales 2025-2029**

LE PRÉSIDENT rappelle qu'il s'agit d'un point de décision. Il donne la parole à Mme Hudson pour présenter le sujet et répondre aux questions de M. De Vos.

MME HUDSON rappelle aux nouveaux membres que la recherche en sciences sociales vise à comprendre pourquoi les gens font ce qu'ils font. Pour l'AMA, le dopage est un problème humain qui est influencé par des facteurs humains. Dans le monde des sciences sociales, il s'agit d'un problème complexe, ce qui signifie qu'il ne peut être résolu par une solution unique. Elle rappelle la présentation faite en décembre de la première stratégie de recherche en sciences sociales et de ses réalisations, ainsi que des domaines qui n'ont pas tout à fait été atteints et de la manière dont ils seront intégrés dans la prochaine stratégie.

En ce qui concerne la nouvelle stratégie, qui est la deuxième édition, l'objectif est de se concentrer sur deux thèmes centraux qui constituent le fondement de la recherche en sciences sociales : les personnes et les systèmes. Sous ces deux thèmes, six priorités stratégiques ont été créées, afin de mettre l'accent sur des aspects définis. En outre, la stratégie s'est efforcée de rassembler certains des points forts de la recherche des dernières années et de définir les principes sur lesquels la communauté de la recherche en sciences sociales s'efforcera de travailler. En ce qui concerne le thème des personnes, l'objectif était de se concentrer sur les efforts ayant un impact réel sur les sportifs et leur expérience du système antidopage, de rassembler les personnes pour des échanges constructifs afin de faire progresser et de générer de nouvelles connaissances, d'investir dans la prochaine génération de chercheurs, de personnel de soutien et de praticiens à l'échelle mondiale, et enfin de prendre le temps de se connecter à des recherches plus larges dans les domaines de l'intégrité sportive, de la santé publique et de la culture des jeunes afin d'améliorer les efforts de l'AMA dans l'espace de la prévention.

Dans une perspective systémique, comprenant que les personnes opèrent dans un labyrinthe complexe de systèmes, la réflexion au niveau des systèmes était un élément critique pour faire avancer ces solutions à des problèmes complexes et pervers. Cette stratégie viserait à faire progresser, au niveau des systèmes, la compréhension des efforts mondiaux d'antidopage et de leur efficacité, et à trouver de meilleurs moyens de diffuser les résultats de la recherche d'une manière qui ait du sens.

L'une des réalisations de la première stratégie a été la création d'une base de données de recherche, où les publications et rapports finaux des projets de recherche sont disponibles. Dans certains cas, un résumé et même une infographie ont tenté de traduire les résultats de la recherche d'une manière plus évocatrice qui pourrait être adoptée, ou au moins lue et comprise, par la communauté antidopage. En réponse à la question posée par M. De Vos, cette base de données est disponible et peut être consultée par pays, par chercheur et par thème, et elle met en évidence les résultats de la recherche. Elle est certaine que d'autres moyens pourraient être explorés pour diffuser ces informations au Comité exécutif dans le cadre de la mise à jour annuelle et du rapport d'avancement.

L'objectif global de la recherche en sciences sociales était de démêler cette pelote de laine qu'est la complexité du dopage. L'idéal serait de comprendre les comportements qui déterminent si les sportifs se dopent ou non. Cependant, l'étape suivante dans les efforts de recherche en sciences sociales était probablement de parvenir à une pelote de ficelle multicolore plus organisée. La nouvelle stratégie s'appuie sur les fondements établis dans la première stratégie et permettra d'amplifier les efforts de recherche en sciences sociales qui pourraient avoir un impact plus important sur le système.

Par conséquent, elle demande simplement l'approbation du Comité exécutif sur deux points : la deuxième édition de la stratégie de recherche en sciences sociales et la volonté d'accepter les mêmes mécanismes de rapport que pour la première stratégie, à savoir un rapport d'avancement annuel suivi d'un rapport final plus détaillé à la fin de la période de la stratégie.

DR MUROFUSHI s'est exprimé au nom des autorités publiques pour féliciter le Comité de l'éducation et le Groupe consultatif d'experts sur la recherche en sciences sociales d'avoir développé avec succès la stratégie pour la période 2025-2029, que OneVoice a eu le plaisir d'approuver.

M. DE VOS a également soutenu la proposition au nom du mouvement sportif et a remercié Mme Hudson pour sa réponse. Il se demande si un lien vers le tableau susmentionné peut être trouvé dans la présentation et, si ce n'est pas le cas, s'il est possible de l'envoyer.

MME HUDSON confirme qu'elle donnera suite à cette demande.

LE PRÉSIDENT demande si le Comité exécutif est d'accord pour approuver la stratégie de recherche en sciences sociales 2025-2029.

D É C I S I O N

La stratégie de recherche en sciences sociales
2025-2029 proposée a été approuvée.

11. Science et médecine

LE PRÉSIDENT déclare qu'il va donner la parole au professeur Olivier Rabin avant d'entamer le point 11, pour informer le Comité exécutif de certaines questions relatives aux laboratoires qui lui seront soumises dans les semaines à venir.

LE PROFESSEUR RABIN s'est excusé à l'avance de commencer la section science et médecine de l'ordre du jour de ce jour avec des nouvelles peu réjouissantes. Il a rappelé que le laboratoire de Bloemfontein, en

Afrique du Sud, avait été suspendu pendant près d'un an, soit six mois plus une prolongation de six mois, ce qui correspond à la durée maximale autorisée par le Standard international pour les laboratoires. Au cours de cette période, des échanges approfondis ont eu lieu avec le laboratoire de Bloemfontein afin de résoudre les problèmes de qualité et de gestion auxquels il était confronté. Un audit sur place a même été réalisé et a permis d'identifier d'autres problèmes au niveau du laboratoire. Il en ressort que le laboratoire de Bloemfontein n'a pas traité de manière satisfaisante quatre irrégularités majeures identifiées au cours de l'audit et que 16 points techniques supplémentaires sont restés sans réponse à ce jour. Aucun retour n'a été reçu de la part du laboratoire dans le délai imparti, ce qui est également préoccupant. La fin de la période de suspension maximale autorisée approchait et les experts du Groupe consultatif d'experts sur les laboratoires avaient conclu la semaine précédente que l'AMA devait activer la procédure de révocation du laboratoire de Bloemfontein. Cette décision a donc été notifiée au laboratoire qui peut l'accepter ou la refuser. Si le laboratoire rejette la décision, il peut être entendu par un groupe technique conformément au Standard international pour les laboratoires. Telle est la mise à jour du processus en cours. Aucune décision n'est requise à ce stade, mais la recommandation finale de révoquer le laboratoire de Bloemfontein sera bientôt communiquée, car le processus d'activation de cette révocation est en cours.

- 11.1 Projets de recherche scientifique 2025 – cycle 1

LE PRÉSIDENT donne la parole aux professeurs Engebretsen et Rabin pour qu'ils présentent les recommandations de financement.

LE PROFESSEUR ENGBRETSSEN déclare qu'il s'agit du premier cycle du nouveau système de trois cycles par an pour les demandes de recherche. Vingt-huit manifestations d'intérêt ont été évaluées et quatre d'entre elles ont été recommandées pour un financement. Un projet visait à améliorer la détection des agents anabolisants, un autre portait sur les gouttes de sang séché et l'EPO, et deux autres sur la détection des transfusions sanguines autologues. Tels étaient les projets recommandés à l'approbation du Comité exécutif ce jour-là.

En ce qui concerne 2025, le budget total était d'environ 4,5 millions de dollars US avant les réductions potentielles. Les fonds pour le reste de l'année couvrent les cycles 2 et 3, pour lesquels une cinquantaine de demandes au total devraient être reçues tout au long de l'année, ainsi que des projets de recherche ciblés sur les contaminants, les glucocorticoïdes, etc. Il y a également eu le suivi des projets de recherche en cours, en plus des dépenses annuelles supplémentaires. C'est dans ces domaines que les fonds restants seront alloués.

Il a demandé au Comité exécutif d'approuver les quatre projets proposés.

MME BERHANE remercie le professeur Engebretsen pour sa présentation et ses recommandations. Au nom du mouvement sportif, elle soutient pleinement l'approbation des projets de recherche présentés. À l'avenir, il serait peut-être utile que l'AMA se penche sur les mécanismes permettant d'analyser non seulement la pertinence, mais aussi l'impact et les mécanismes de rapport auxquels ces projets de recherche contribuent, et de vérifier dans quelle mesure les résultats finaux apportent une contribution significative.

Au nom de OneVoice, le Dr MUROFUSHI a soutenu les projets de recherche du premier cycle recommandés pour 2025.

LE PRÉSIDENT demande au Comité exécutif s'il est d'accord pour approuver les recommandations de financement des propositions de recherche pour l'appel d'offres 2025 (premier cycle) telles qu'elles sont présentées.

En réponse à la question posée, le PROFESSEUR ENGBRETSSEN indique qu'une fois par an, généralement en septembre, l'impact de toutes les études est examiné, en regardant où elles ont été publiées, ce à quoi elles ont abouti et l'impact global. Il souhaiterait pouvoir faire un rapport à ce sujet au Comité exécutif, mais cela prendrait une demi-heure. Tous les quatre ans environ, un rapport pourrait être présenté pour montrer à quoi l'argent a été dépensé.

D É C I S I O N

Approbation des projets de recherche scientifique
proposés pour 2025 (cycle 1).

11. Autres affaires/réunions futures

LE PRÉSIDENT demande si les membres ont d'autres questions à soulever avant de conclure la réunion de ce jour. Il n'y a pas de demande de parole. En ce qui concerne les réunions futures, le 12 mars, les membres auront, souhaite-t-il, pris connaissance d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'organisation des réunions de 2026 et 2027. Il a demandé aux membres de communiquer avec l'AMA s'ils sont intéressés ou s'ils connaissent

des collègues régionaux qui pourraient l'être d'ici la fin du mois de mai. En outre, un appel a été lancé pour accueillir une série de symposiums régionaux l'année suivante. Il a rappelé la décision de ne pas organiser le symposium annuel de l'AMA pour des raisons déjà expliquées. Toutefois, il est prévu d'organiser quatre symposiums régionaux, pour lesquels des hôtes sont recherchés. Il sait que quelques pays sont très intéressés et rappelle que la date de clôture des manifestations d'intérêt est fixée à la semaine suivante, le 4 avril. Une réunion avec M. Kejval et son équipe aura lieu à Prague en septembre. L'AMA est très reconnaissante à l'ONAD et au CNO tchèques pour leur hospitalité et l'équipe de l'AMA communiquera avec eux dans un avenir rapproché pour préparer la participation sur place à Prague. Le grand événement de l'année, bien sûr, aura lieu au début du mois de décembre à Busan. Le Comité exécutif se réunira le 2 décembre pour un ordre du jour normal, ainsi que le 5 décembre pour approuver les Standards internationaux. Il était prévu que les membres du Comité exécutif, ainsi que les membres du Conseil de fondation, soient présents en Corée pendant toute la semaine. L'équipe de l'AMA communiquerait sous peu avec eux pour commencer à organiser leur participation.

En conclusion, il a remercié les interprètes, le personnel de l'AMA et, bien sûr, les membres pour leur participation à cette journée. Les réunions virtuelles comportent certaines limites, mais il estime que la réunion a été très productive. Néanmoins, il est d'accord avec la remarque faite par M. De Vos au début de la réunion, selon laquelle les réunions en personne sont sans aucun doute la meilleure option. Il a estimé que cette réunion devait être exceptionnelle et que des réunions en personne s'ensuivraient avec un peu de chance.

M. BIDNYI remercie l'AMA pour son retour aux réunions en personne du CAHAMA. Il tient également à remercier sincèrement les membres du Comité exécutif pour la réunion de ce jour et pour les discussions fructueuses qui ont eu lieu. Ce fut une excellente occasion d'échanger des points de vue, de partager des idées et d'approfondir la compréhension de l'important travail à venir. Il a vraiment apprécié le temps, les efforts et le dévouement que chaque membre a consacrés à ce processus. Le dialogue constructif et la collaboration sont essentiels pour réaliser des progrès significatifs et les discussions de ce jour en ont témoigné. Il a souhaité à tous le meilleur dans leur travail et s'est réjoui des prochaines réunions.

LE PRÉSIDENT remercie le ministre Bidnyi pour son commentaire et remercie à nouveau les membres du Comité exécutif pour leur participation. Il se réjouit de les revoir bientôt en personne.

PROCHAINES RÉUNIONS

Conseil de fondation – 29 mai 2025, réunion virtuelle;
Comité exécutif – 11 septembre 2025, Prague, République tchèque;
Conférence mondiale sur le dopage dans le sport – 3-5 décembre 2025, Busan, République de Corée;
Comité exécutif – 2 décembre 2025, Busan, République de Corée;
Conseil de fondation – 5 décembre 2025, Busan, République de Corée;
Comité exécutif – mars 2026, à confirmer;
Comité exécutif – septembre 2026, à confirmer;
Comité exécutif – novembre 2026, à confirmer;
Conseil de fondation – novembre 2026, à confirmer.

La réunion est levée à 16h40 (heure d'Europe centrale).

POUR APPROBATION

M. WITOLD BAŃKA
PRÉSIDENT DE L'AMA

M. OLIVIER NIGGLI
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE DE SÉANCE